



Rapport Annuel
Annual Report
2024



BCB, le compagnon sûr pour progresser.

Tout ce dont
vous avez
seulement
besoin !



BCB, le compagnon sûr pour progresser.

 bcb_sm



Financez
vos rêves
de célébration !

Avec le prêt
"Tous en Fête"

 bcb_sm

Restez connecté avec
votre Banque!



 bcb_sm

Notre préoccupation
est l'entière satisfaction
de notre clientèle

 bcb_sm



Sommaire

Table of contents

	Le Groupe BANK OF AFRICA (pages issues du rapport du Groupe)	4
	Rapport d'activité de la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB)	13
	Activity Report of the Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB)	13
	Le mot de la Direction Générale	15
1.	Comments from the General Management	16
2.	Produits disponibles à la BCB*	18
	Faits marquants 2024	19
3.	Highlights 2024	19
	Chiffres-clés au 31/12/2024	23
4.	Key figures on 31/12/2024	23
5.	Engagements citoyens de la Banque*	24
	Conseil d'Administration & Capital	26
6.	Board of Directors & Capital	26
	Le Mot du Président du Conseil d'Administration	27
7.	Comments from the Chairperson of the Board of Directors	27
	Rapport du Conseil d'Administration	28
8.	Report by the Board of Directors	33
9.	Rapport du Commissaire aux Comptes*	38
	Bilan comparé des deux derniers exercices	40
10.	Balance sheet for the last two fiscal years	40
	Résultat comparé des deux derniers exercices	41
11.	Income statement for the last two fiscal years	41
	Résolutions	42
12.	Resolutions	43
13.	Annexes*	45

*en français uniquement

UN ACTEUR RÉSOLUMENT PANAFRICAIN TOURNÉ VERS LE MONDE

BANK OF AFRICA - BMCE GROUP, ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DE BOA GROUP : UN ANCRAGE PANAFRICAIN DYNAMIQUE AU SERVICE D'UNE AMBITION INTERNATIONALE

Fort d'un ancrage panafricain affirmé, BANK OF AFRICA - BMCE Group, actionnaire majoritaire de BOA Group, se positionne comme le 3^e groupe bancaire au Maroc. Soutenu par O Capital Group — un acteur industriel et financier marocain majeur, détenant 35,51 % du capital et intervenant dans des secteurs prometteurs — le Groupe se distingue à la fois par la solidité de ses racines africaines et par son ouverture mondiale.

À travers ses différentes enseignes et filiales, BANK OF AFRICA - BMCE Group déploie une expertise diversifiée : banque commerciale, banque d'affaires, services financiers spécialisés et banque participative. Cette vocation continentale s'accompagne d'une stratégie d'expansion globale, faisant du Groupe l'établissement bancaire marocain le plus orienté vers les marchés extérieurs.

Aujourd'hui implanté dans 32 pays à travers l'Afrique, l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, BANK OF AFRICA s'appuie sur son vaste réseau : près de 15 000 collaborateurs engagés et 2 000 points de vente œuvrent au quotidien pour servir plus de 6,6 millions de clients à travers le monde.

En 2024, BOA Group a généré 42 % du Résultat Net Part du Groupe de BANK OF AFRICA - BMCE Group, un chiffre révélateur de la contribution décisive du réseau africain à la performance d'ensemble.

BANK OF AFRICA - BMCE Group incarne ainsi la synergie réussie entre la puissance de son développement régional en Afrique et une vision stratégique mondiale. Elle transforme son enracinement continental en véritable moteur de croissance et levier essentiel de son rayonnement global.

BOA GROUP EN QUELQUES CHIFFRES

19
pays

≈ **7 000**
collaborateurs

+ de **4,7 millions**
de comptes bancaires

≈ **530**
agences bancaires

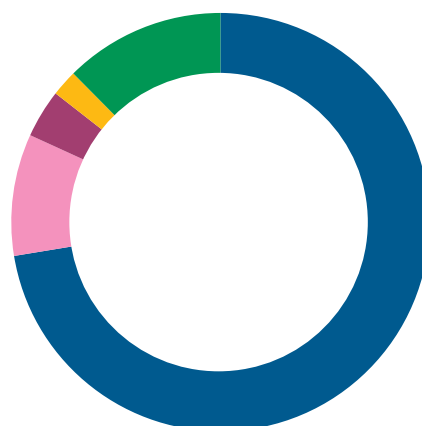
+ de **680**
guichets automatiques de banque

Un développement
continu depuis **40 ans**

5 zones économiques
UEMOA, CEDEAO, EAC, COMESA et SADC

Un partenaire bancaire de référence
BANK OF AFRICA - BMCE GROUP

ACTIONNARIAT DE BOA GROUP au 31/12/2024



- **72,41%** BANK OF AFRICA - BMCE Group
- **9,41%** FMO
- **3,73%** PROPARCO
- **2,03%** BIO
- **12,42%** Divers

RÉPARTITION DE L'ACTIF AGRÉGÉ PAR PAYS

TOTAL HORS UEMOA: 36,2%



TOTAL UEMOA: 63,8%



ACTIF AGRÉGÉ : VENTILATION PAR PAYS

en millions d'EUR

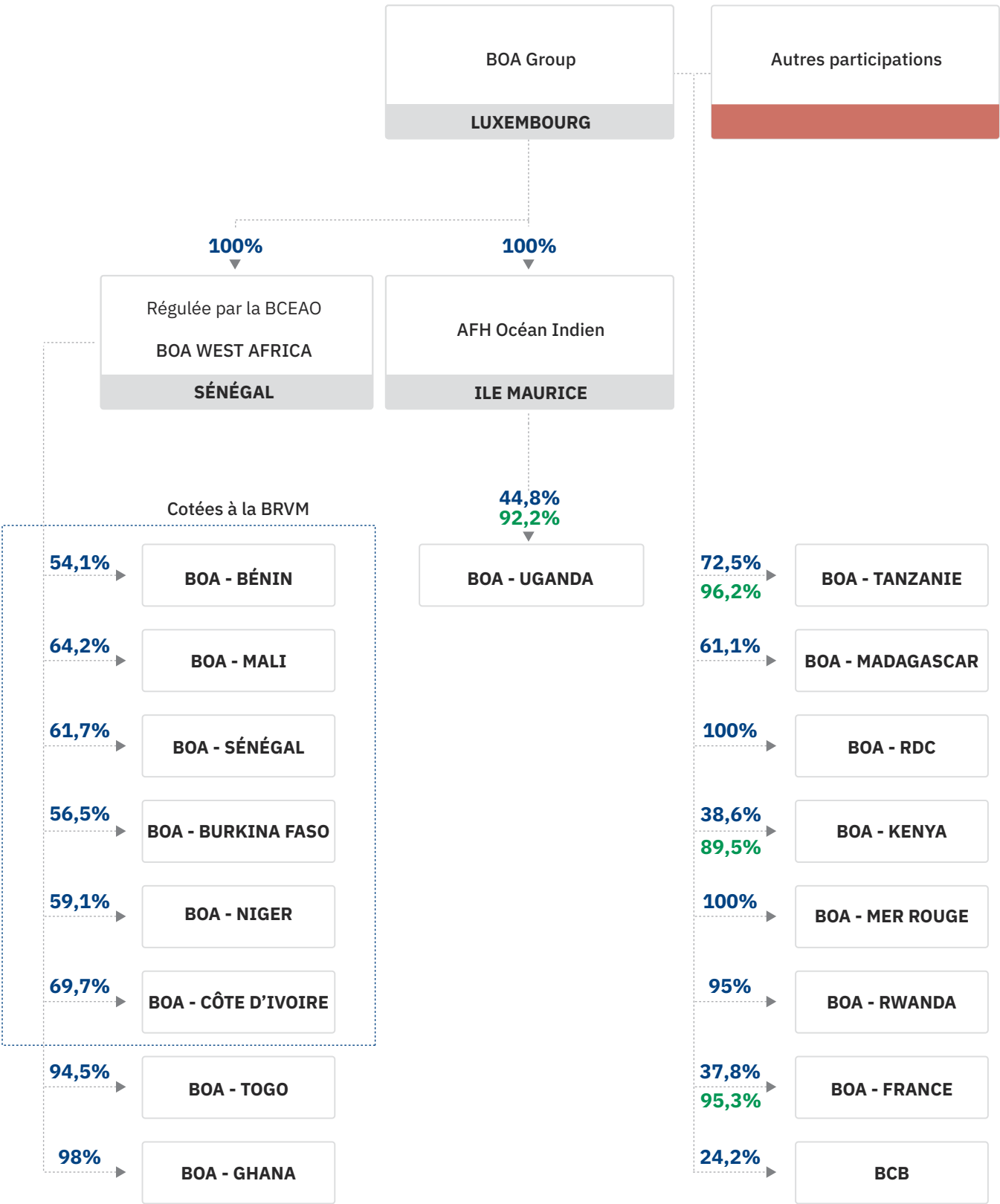
	TOTAL ACTIF(*)	%
Burkina Faso	1 645	13,8%
Côte d'Ivoire	1 640	13,8%
Bénin	1 433	12,1%
Sénégal	1 194	10%
Mali	825	6,9%
Niger	492	4,1%
Togo	353	3%
Madagascar	1 167	9,8%
Djibouti	506	4,3%
RDC	460	3,9%
Burundi	418	3,5%
Kenya	403	3,4%
France	330	2,8%
Ouganda	315	2,6%
Ghana	303	2,5%
Tanzanie	280	2,4%
Rwanda	126	1,1%
HORS UEMOA	4 307	36,2%
UEMOA	7 582	63,8%
GROUPE	11 890	100%

(*) Total actif calculé sur la base du taux de change de l'euro au 31/12/2024

STRUCTURE CAPITALISTIQUE DE BOA GROUP

FILIALES BANCAIRES

■ % de détention directe
■ % de détention directe + indirecte



PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

au 31/12/2024

SOCIÉTÉS	31 Décembre 2024			Pays
	% Intérêt	% Contrôle	Méthode de consolidation	
BOA GROUP S.A.	100%	100%	Mère	Luxembourg
AFH OCEAN INDIEN	100%	100%	IG	Île Maurice
AFH SERVICES	100%	100%	IG	Bahamas
AGORA - HOLDING	64,44%	74,24%	IG	Côte d'Ivoire
AFH OI REALTY LIMITED	100%	100%	IG	Kenya
BOA - WEST AFRICA	100%	100%	IG	Sénégal
PASS	100%	100%	IG	Île Maurice
BOA - BÉNIN	54,11%	54,11%	IG	Bénin
BOA - BURKINA FASO	56,48%	56,48%	IG	Burkina Faso
BOA - CÔTE D'IVOIRE	69,68%	69,68%	IG	Côte d'Ivoire
BOA - MADAGASCAR	61,11%	61,11%	IG	Madagascar
BOA - MALI	64,18%	64,18%	IG	Mali
BOA - NIGER	59,06%	59,06%	IG	Niger
BOA - FRANCE	73,31%	95,33%	IG	France
BOA - RDC	99,99%	99,99%	IG	RDC
BOA - TOGO	94,46%	94,46%	IG	Togo
BOA - SÉNÉGAL	61,74%	61,74%	IG	Sénégal
BOA - MER ROUGE	100%	100%	IG	Djibouti
BOA - GHANA	98,01%	98,01%	IG	Ghana
BOA - KENYA	70,95%	89,49%	IG	Kenya
BOA - UGANDA	44,83%	44,83%	IG	Ouganda
BOA - TANZANIA	95,23%	96,05%	IG	Tanzanie
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	24,22%	24,22%	MEE	Burundi
BOA - SERVICES INTERNATIONAL	99,96%	99,96%	IG	Maroc
BOA SERVICES	99,92%	99,92%	IG	Sénégal
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	56,48%	100%	IG	Burkina Faso
BOA - CAPITAL	49%	49%	MEE	Maroc
BOA - RWANDA	95%	95%	IG	Rwanda

IG: intégration globale

MEE : Mise en équivalence

■ Autres participations hors filiales bancaires

40 ANS D'ENGAGEMENT AU CŒUR DES ÉCONOMIES AFRICAINES

UNE HISTOIRE QUI S'ÉCRIT
EN AFRIQUE, POUR L'AFRIQUE

**1982
1990**

UNE VISION PIONNIÈRE

BANK OF AFRICA voit le jour en 1982 au Mali, portée par la volonté de bâtir la première banque africaine indépendante, fondée sur des capitaux privés africains et diversifiés. Cette vision s'incarne avec la création de la holding African Financial Holding (AFH) en 1988, devenue plus tard BOA Group S.A., qui soutient le développement du Groupe dès l'ouverture de BANK OF AFRICA – Bénin en 1989.

1982 > Fondation de BANK OF AFRICA – Mali

1988 > Création de la holding African Financial Holding (AFH)

1989 > Bénin

**1991
1998**

UNE EXPANSION RÉGIONALE MAÎTRISÉE

Le modèle BANK OF AFRICA se consolide autour d'un actionnariat équilibré et d'une stratégie unitaire. Le Groupe s'étend dans l'UEMOA avec l'ouverture de filiales au Niger, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, jetant les bases d'un réseau régional solide.

1994 > Niger

1996 > Côte d'Ivoire

1998 > Burkina Faso

**1999
2010**

DIVERSIFICATION ET RAYONNEMENT CONTINENTAL

À la fin des années 1990, le Groupe se diversifie et s'ouvre à de nouveaux métiers : gestion d'actifs, assurance, et services financiers. L'expansion se poursuit avec la création de filiales dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, y compris anglophones, et le lancement de BOA FRANCE pour servir les diasporas.

1999 > Madagascar

2001 > Sénégal

2004 > Kenya

2006 > Ouganda

2007 > Tanzanie

2008 > Burundi – Banque de Crédit de Bujumbura

2010 > République Démocratique du Congo - Djibouti - France

2008 : BMCE BANK ENTRE AU CAPITAL À 35 %

2010 2015

ALLIANCE STRATÉGIQUE ET RENFORCEMENT DU CAPITAL

Pour soutenir son développement, BANK OF AFRICA s'allie à la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE). En 2008, BMCE entre à hauteur de 35 % dans le capital, puis sa participation atteint 65,23 % fin 2012 grâce à plusieurs augmentations de capital. Parallèlement, le Groupe poursuit son expansion avec l'ouverture ou l'acquisition de filiales au Ghana, au Togo, en Éthiopie (bureau de représentation) et au Rwanda.

Créations et acquisitions :

2010

à

2012 > Augmentations de capital,
BMCE Bank atteint 65,23 %

2011 > Ghana

2013 > Togo

2014 > Ouverture d'un bureau de
représentation en Éthiopie

2015 > Rwanda

2015 2024

PÉRENNISATION ET TRANSFORMATION

Depuis 2015, BANK OF AFRICA accélère sa transformation digitale, restructure ses activités et investit dans le capital humain. Le Groupe consolide ses fondamentaux, place l'innovation au cœur de sa stratégie et bénéficie du soutien renforcé de BANK OF AFRICA - BMCE Group, actionnaire de référence à 72,41 % fin 2021, préparant ainsi une étape majeure pour 2025.

2024 +

L'AVENIR EN LIGNE DE MIRE

En 2024, BANK OF AFRICA célèbre quatre décennies d'innovation et d'engagement au service du développement économique du continent africain. Solidement implanté à travers de nombreux pays, le Groupe articule aujourd'hui sa stratégie autour de cinq axes majeurs :

- Soutien renforcé à l'économie, notamment via le financement des PME et des projets d'envergure ;
- Maîtrise accrue des risques financiers et opérationnels ;
- Amélioration continue de l'efficacité par une gestion optimisée des coûts ;
- Accélération de la transformation digitale ;
- S'y rajoute une expansion ciblée et réfléchie.

Deux grandes priorités guident désormais la trajectoire du Groupe : investir durablement dans le capital humain, véritable moteur d'excellence et d'innovation, et perfectionner en permanence la qualité de service, véritable levier de différenciation sur de nouveaux marchés.

Cette ambition s'appuie sur **une gestion avisée** qui concilie **prudence et audace, anticipation et adaptation, consolidation des positions acquises et exploration de nouveaux territoires** - une philosophie adaptée aux exigences d'un monde en mutation. Forte de ses valeurs fondatrices — professionnalisme, rigueur, proximité et promotion des talents africains — BANK OF AFRICA poursuit, avec sérénité et détermination, son développement au service d'un continent prometteur et au-delà.

NOS BANQUES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATIONS À TRAVERS L'AFRIQUE ET DANS LE MONDE

BÉNIN

Avenue Jean-Paul II, 08 BP 0879,
Cotonou

Tél : (+229) 21 31 32 28

Mail : information@boabenin.com Site
web : www.boabenin.com

FRANCE

20 Rue de Saint Petersburg, 75008
Paris

Tél : (+33) 1 42 96 11 40

Mail : info@boafrance.com
Site web : www.boafrance.com

UGANDA

Lugogo One, Plot 23, Lugogo Bypass,
P.O Box 2750, Kampala

Tél : +256 312 305 000

Mail : info@boauganda.com
Site web : www.boauganda.com

BURKINA FASO

Arrondissement N°1, secteur N°4, Rue
Victor Ouédraogo – ZACA, BP 1319,
Ouagadougou 01

Tél : (+226) 50 30 88 70

Mail : information@boaburkinafaso.com
Site web : www.boaburkinafaso.com

GHANA

1st Floor, Block A&B, The Octagon,
Independence Avenue, PO Box C1541,
Cantonments, Accra

Tél : (+233) 302 769 588 /
302 429 333

Mail : info@boaghana.com
Site web : www.boaghana.com

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

22 Av. des Aviateurs, Gombe,
Kinshasa

Tél : (+243) 846 000 506

Mail : infos@boa-rdc.com
Site web : www.boa-rdc.com

BURUNDI

Banque de Crédit de Bujumbura (BCB)
Boulevard Patrice Lumumba, BP 300,
Bujumbura

Tél : (+257) 22 20 11 11

Mail : info@bcb.bi
Site web : www.bcb.bi

KENYA

Bank of Africa House, Karuna Close,
Westlands, P.O. Box 69562 - 00400,
Nairobi

Tél : 3275000, 254703058120 Mail :
info@boakenya.com

Site web : www.boakenya.com

RWANDA

KN 2, Nyarugenge, Kigali

Tél : (+250) 788 136 205

Mail : info@boarwanda.com
Site web : www.boarwanda.com

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan Plateau, Angle Avenue Ter-
rasson de Fougères et Rue Gourgas, 01
BP 4132, Abidjan 01

Tél : (+225) 20 30 34 00

Mail : information@boacoteivoire.com
Site web : www.boacoteivoire.com

MADAGASCAR

Immeuble Financial District – Zone
Galaxy Andraharo, BP 183,
Antananarivo 101

Tél : +261 23 391 00 /
+261 23 392 50

Site web : www.boamadagascar.com

SÉNÉGAL

Immeuble Élan, Route de Ngor, Zone
12. Quartier des Almadies, Dakar

Tél : +221 33 865 64 64

Mail : information@boasenegal.com
Site web : www.boasenegal.com

DJIBOUTI

10 Place Lagarde, BP 88, Djibouti

Tél : (+253) 21 35 30 16

Mail : information@boamerrouge.com
Site web : www.boamerrouge.com

MALI

Avenue du Mali, Hamdallaye ACI
2000, BP 2249, Bamako

Tél : +223 20 70 05 00 / 44 97 59 00

Mail : information@boamali.com Site
web : www.boamali.com

TANZANIE

NDC Development House, Ohio
Street, P.O. Box 3054, Dar es Salaam

Tél : (+255) 22 211 2800

Mail : info@boatanzania.com
Site web : www.boatanzania.com

ÉTHIOPIE

Bureau de représentation à Ad-
dis-Abeba (dépend de la filiale Djibouti)
Abeba Sub City, Bole – District :03
Addis Abeba

Tél : (+251) 116612506

Mail : boarepoaa@gmail.com

NIGER

Rue du Gawèye, BP 10973, Niamey

Tél : (227) 20 73 36 20

Mail : information@boaniger.com Site
web : www.boaniger.com

TOGO

22 Boulevard de la République,
Assigamé, 01 BP 229, Lomé

Tél : (+228) 22 53 62 01

Mail : information@boatogo.com Site
web : www.boatogo.com



Rapport d'activité Activity Report

2024

Les taux d'accroissement de certains
indicateurs de performance

Growth rates of some
performances indicators

+27,5 %	+67,1 %	+21,40%	+20,94%	+49,2%	+34,0%
Dépôts de la clientèle Customer deposits	Prêts à la clientèle Customer loans	Total du bilan Total balance sheet	Fonds Propres Equity	Produit net bancaire Net operating income	Résultat net Net income



L'année 2024 a non seulement marqué l'accomplissement réussi du Plan Triennal de Développement 2022-2024, mais a surtout confirmé la pertinence de la stratégie de la Banque axée sur une rentabilité renforcée et durable.

Roger Guy Ghislain NTWENGUYE

Administrateur Directeur Général
et Président du Comité de Direction

*Managing Director
and Chairperson of Executive Committee*

Mot de la Direction Générale

L'exercice 2024 restera une année charnière pour la Banque de Crédit de Bujumbura. Elle a non seulement marqué l'accomplissement réussi du Plan Triennal de Développement 2022-2024, mais a surtout confirmé la pertinence de la stratégie de la Banque axée sur une rentabilité renforcée et durable. Les performances exceptionnelles enregistrées en sont la preuve la plus éloquente.

La dynamique de croissance de la Banque s'est traduite par des avancées significatives sur tous les fronts :



- Une confiance accrue de la clientèle, matérialisée par une hausse de **27,5 % des dépôts.**



- Un soutien renforcé à l'économie, avec une progression remarquable de **67,1 % des prêts accordés.**



- Une solidité bilancielle confirmée par une croissance de **21,4 % du total bilan et de 16,6 % de ses fonds propres.**



- Une performance opérationnelle et financière robuste, **avec un Produit Net Bancaire en hausse de 49,2 % et un Résultat Net en progression de 34,0 %.**

Ces résultats positifs sont le fruit d'une dynamique commerciale soutenue tout au long de l'année, illustrée par plusieurs initiatives clés :

- **Le renforcement du soutien de la Banque aux PME**, pilier de sa stratégie de transformation bilancielle, à travers la signature de deux partenariats majeurs avec l'IFC (Société Financière Internationale) : l'un, pour des facilités de financement en monnaie étrangère; l'autre, via une convention de partage de risque, avec une attention particulière portée aux entreprises détenues et dirigées par des femmes.
- **L'organisation de la première édition du Forum des PME**, un événement dédié à l'accompagnement de ces entreprises essentielles à l'économie locale.
- **Le renforcement de la proximité avec la clientèle grâce à l'organisation de semaines commerciales dédiées** dans les différentes provinces du pays notamment Gitega, Kayanza et Ngozi, ainsi que l'ouverture de nouveaux points de vente qui sont l'Agence Amahoro située au Marché de Kinama (Bujumbura) et les deux guichets situés aux marchés de Kamenge et Gitega.

Parallèlement, la Banque a poursuivi son engagement envers ses collaborateurs en investissant dans leur formation et le développement de leurs compétences. Cet investissement est crucial pour maintenir son niveau d'expertise et s'adapter à un environnement bancaire en constante évolution et de plus en plus concurrentiel.

Tournée vers l'avenir, **la Banque entame, en 2025, la mise en œuvre d'un nouveau Plan Triennal de Développement 2025-2027.** Ce plan ambitieux placera la digitalisation et la poursuite de sa transformation bilancielle en faveur des PME au cœur de sa stratégie, tout en maintenant son engagement indéfectible envers l'amélioration de la qualité de service, le renforcement de sa rentabilité et l'enrichissement de son offre de produits.

En conclusion, la Direction Générale tient à exprimer sa profonde gratitude à la clientèle pour sa confiance renouvelée et sa fidélité, à l'ensemble des collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement exemplaire, ainsi qu'au Conseil d'Administration et aux Actionnaires pour leur soutien constant et précieux.

Thierry KOFFI

Directeur Général Adjoint
et Vice-Président du Comité de Direction

Roger Guy Ghislain NTWENGUYE

Administrateur Directeur Général
et Président du Comité de Direction

Comments from the General Management

The 2024 financial year will remain a pivotal year for the BCB. It was not only marked the successful completion of the 2022-2024 Three-Year Development Plan but also confirmed the relevance of the Bank's strategy focused on enhanced and sustainable profitability. The exceptional performance recorded is the clearest evidence of this.

The Bank's growth momentum resulted in significant progress on all fronts:



- Increased customer confidence, reflected in **a 27.5% rise in deposits.**



- Enhanced support for the economy, with a remarkable **67.1% increase in loans granted.**



- Confirmed balance sheet strength, with **21.4% growth in total assets** and **16.6% growth in equity.**



- Robust operational and financial performance, **with Net Banking Income up 49.2% and Net Income up 34.0%.**

These positive results stem from sustained commercial momentum throughout the year, illustrated by several key initiatives:

- **Strengthening the Bank's support for SMEs (Small and Medium-sized Enterprises)**, a pillar of its strategy focused on shifting the balance sheet composition towards SMEs, through the signing of two major partnerships with the IFC (International Finance Corporation): one for foreign currency financing facilities, the other via a risk-sharing agreement, with particular attention to women-owned and women-led businesses.
- **The organization of the first edition of the SME Forum**, an event dedicated to supporting these businesses essential to the local economy.
- **Strengthening proximity to customers through dedicated customer weeks** in Gitega, Kayanza, and Ngozi, as well as the opening of the Amahoro Branch and the Kamenge and Gitega Markets Counters.

Concurrently, the Bank continued its commitment to its employees by investing in their training and skills development. This investment is crucial for maintaining its level of expertise and adapting to a constantly evolving and increasingly competitive banking environment.

Looking ahead, the Bank begins the implementation of its new 2025-2027 Three-Year Development Plan in 2025. This ambitious plan will place digitalization and the continued strategic shift towards SMEs at the heart of its strategy, while maintaining its unwavering commitment to improving service quality, strengthening profitability, and enriching its product offering.

In conclusion, the General Management wishes to express its deep gratitude to its customers for their renewed trust and loyalty, to all employees for their professionalism and exemplary commitment, and to the Board of Directors and Shareholders for their constant and valuable support.

Thierry KOFFI

Deputy General Manager
and Vice Chairperson of the Executive Committee

Roger Guy Ghislain NTWENGUYE

Managing Director
and Chairperson of the Executive Committee



2024 not only marked the successful completion of the 2022-2024 Three-Year Development Plan but also confirmed the relevance of the Bank's strategy

Thierry KOFFI

Directeur Général Adjoint
et Vice-Président du Comité de Direction

*Deputy General Manager
and Vice Chairperson of the Executive Committee*

Produits disponibles à la BCB

Particuliers et professionnels

Comptes

Compte Chèque
Compte Chèque Etudiant
Compte Monnaie Etrangère
Compte Courant

Épargne

Carnet de Dépôt
Compte Épargne Mineur
Compte Épargne Jeune
Dépôt à Terme

Banque à distance

BOAweb (Banque par Internet).
BCB MUHIRA (Banque par téléphone mobile)
BOA relevé
SMS Alert
MyBCB

Monétique

Carte SÉSAME+
Carte SESAME MAUVE
Carte VISA CLASSIC PRÉPAYÉE VERTE
Carte VISA CLASSIC FORTUNE BLUE
Carte VISA CLASSIC ELITE
Carte VISA PREMIUM GOLD
Carte VISA PREMIUM PLATINUM
B-Switch
Achat et Vente de la Monnaie Electronique

Prêts

Autorisation de Découvert (AUDEC)
Prêt Équipement
Prêt Collectif (PRECO)
Prêt Individuel Logement (PRELO)
Prêt Collectif Logement (PRECOLO)
Prêt Logement à terme (PRELOTE)
Prêt Scolarité « Tous à l'École »
Prêt BCB Kirumara Collectif
Prêt BCB Kirumara Individuel
Prêt Tous en fête
Prêt sur prime
Avance sur cumul

Transferts & change

Transfert par SWIFT
Change Manuel
Western Union
MoneyGram

Entreprises

Comptes

Compte Courant
Compte Monnaie Étrangère

Placements

Dépôt à Terme
Bons et Obligations
du Trésor par Adjudication
Placements interbancaires
Compte Courant
Compte Monnaie étrangère
Avance sur DAT
Achat d'Actions
et/ou Obligations

Banque à distance

BOAweb

Financement

Avance
Découverts
Avance sur DAT
Avance sur factures
Avances sur titres
Avance à terme fixe (ATF)
Crédit de Campagne
Crédit de Fonctionnement
Crédit d'Investissement
Crédit à Moyen Terme
Crédit à Long Terme
Escompte de Papier
Commercial
Facilités de Caisse
et Découvert
Prêt Équipement
Financement des Stocks
Crédits de Production
Crédits Commerciaux
Crédit-bail

Cash management

Collecte de fonds
Virement de masse
Paiement de masse sur
terrain

Opération à l'international

Crédit Documentaire
Remise Documentaire
Escomptes Documentaires
Lettre de Crédit
Lettres de Garantie
Virement & Transfert en
Monnaie étrangère
Transfert à l'International
Refinancement
en Monnaie étrangère
Achats et Vente
de Monnaie étrangère
Garanties à l'International
Opérations d'Importation
Opérations d'Exportation
Remise Documentaire
Export
Remise Documentaire
Import

Cautions & Avals

Cautions Provisoires
Cautions d'Avance
de Démarrage
Cautions de Bonne Fin
Cautions de Retenue
de Garantie
Avals sur Effet

Faits marquants 2024

Highlights 2024

Février

Fête du personnel à Donatus Conference Center.

February

Staff party at Donatus Conference Center.



Mars

Signature d'un partenariat entre la BCB et l'IFC pour stimuler le financement des PME.

March

Signature of a partnership between the BCB and the IFC to stimulate financing for SMEs.





Avril

Semaine dédiée aux clients à Gitega : du 25 au 28 avril 2024.

April

Week dedicated to customers at Gitega: from April 25 to 28, 2024.



Mai

Journée des PME : rencontre avec les clients et non-clients PME au Donatus Conference Center le 8 mai 2024.

Juin

Lancement de la campagne Tous à l'Ecole, Edition 2024.

May

SME Day: meeting with SME customers and non-customers at the Donatus Conference Center on May 8, 2024.

June

Launch of the "Tous à l'école" campaign.

Août

- Travaux de salubrité par tout le personnel dans toutes les agences.

August

- Sanitation work by all staff in all branches.



- Semaine dédiée aux clients à Ngozi et Kayanza : du 29 au 31 août 2024.

- Week dedicated to customers in Ngozi and Kayanza: from August 29 to 31, 2024.



Septembre

- Livraison de 10 véhicules SUZUKI GRAND VITARA à la BRARUDI dans le cadre d'un contrat de Crédit-bail avec la BCB.
- Signature d'une convention de partage de risque entre la BCB et l'IFC pour stimuler l'accès aux financements des PME en particulier celles détenues et dirigées par les femmes.

September

- Delivery of 17 SUZUKI GRAND VITARA vehicles to BRARUDI as part of a leasing contract with the BCB.
- Signature of a risk sharing agreement between the BCB and the IFC to stimulate access to financing for SMEs, particularly those owned and managed by women.

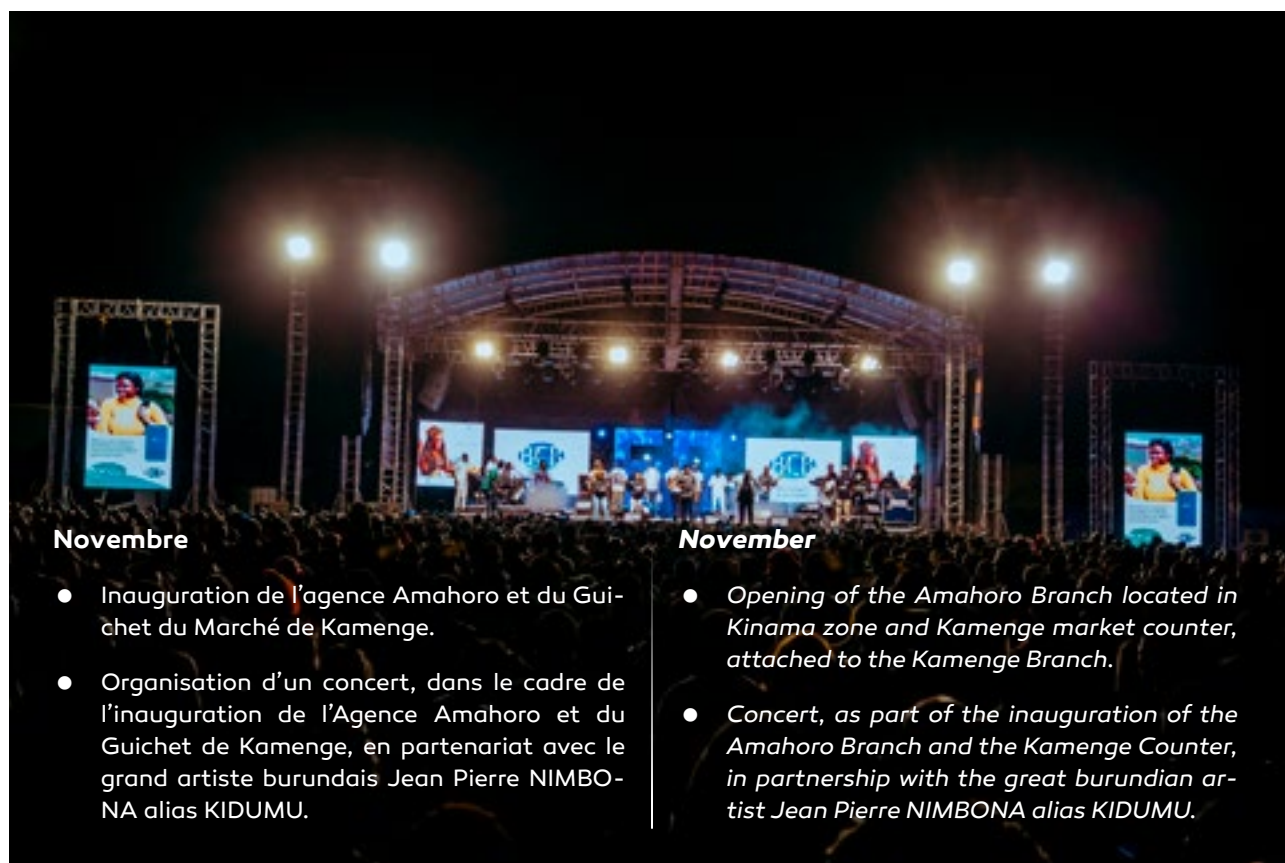


Octobre

Ouverture du Guichet du marché de Gitega, rattaché à l'Agence de Gitega.

October

Opening of the Gitega market counter, attached to the Gitega Branch.



Novembre

- Inauguration de l'agence Amahoro et du Guichet du Marché de Kamenge.
- Organisation d'un concert, dans le cadre de l'inauguration de l'Agence Amahoro et du Guichet de Kamenge, en partenariat avec le grand artiste burundais Jean Pierre NIMBONA alias KIDUMU.

November

- Opening of the Amahoro Branch located in Kinama zone and Kamenge market counter, attached to the Kamenge Branch.
- Concert, as part of the inauguration of the Amahoro Branch and the Kamenge Counter, in partnership with the great burundian artist Jean Pierre NIMBONA alias KIDUMU.

Décembre

Lancement de la Campagne « Tous en fête », Edition 2024.

December

Launch of the « Tous en fête » campaign.

Chiffres-clés au 31 décembre 2024

Key figures on 31/12/2024

Montants en millions BIF / Amounts in million BIF

	2023	2024	Variation
Activité / Activity			
Dépôts clientèle * / <i>Customer Deposits *</i>	710 410	906 005	27,50%
Créances clientèle / <i>Customer loans *</i>	381 160	636 989	67,10%
Nombre d'agences en fin d'exercice / <i>Number of branches at the end of the fiscal year *</i>	25	26	4,00%
Structure			
Total bilan / Total Assets *	1 045 675	1 269 324	21,40%
Fonds propres (avant répartition) / <i>Shareholders' Equity (before distribution)*</i>	160 182	186 805	16,60%
Effectif en fin de période / <i>Number of employees at the end of the fiscal year</i>	434	461	6,20%
Solvabilité / Solvency			
Tier 1 *	113 580	135 230	
Tier 2 *	10 220	12 567	
Risk Weighted Asset (RWA) *	522 681	827 064	
Tier 1 + Tier 2 / RWA (%)	23,70%	17,90%	
Compte de résultat / Income statement			
Produit Net Bancaire (PNB) <i>Net Operating Income*</i>	66 912	99 800	49,2%
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement) <i>Operating overheads* (including depreciation)</i>	34 328	41 105	19,7%
Résultat Brut d'Exploitation * / <i>Gross Operating Profit *</i>	32 584	58 695	80,1%
Coût du risque en montant (*) / <i>Risk cost in amount *</i>	3 304	5 547	67,9%
Résultat Net * / <i>Net Income *</i>	27 121	36 335	34,0%
Coefficient d'exploitation (%) / <i>Operating ratio</i>	51,30%	39,98%	
Coût du risque (%) / <i>Risk cost</i>	1,00%	0,2%	
Rentabilité des actifs (ROA en %) / <i>Return on Assets</i>	2,80%	3,14%	
Rentabilité des fonds propres (ROE en %) / <i>Return on Equity</i>	19,50%	20,94%	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

(*) Including funds for general bankruptcy risk



Total bilan * / Total Assets *

1 269 323 921

Montants en milliers BIF/
Amount in thousand BIF



ENGAGEMENTS CITOYENS 2024

Durant l'exercice 2024, la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) S.M (BCB) a continué à mettre en œuvre sa responsabilité sociale dans divers domaines, notamment sportif et socio-éducatif, afin de renforcer son image citoyenne.

Dans le domaine sportif

- Soutien accordé au club de sport de la Police Nationale, RUKINZO FC ;
- Soutien accordé à la Fédération de Basketball du Burundi pour la participation du Burundi à la compétition de la zone V ;
- Soutien accordé au club de football Dynamik FC.

Dans le domaine culturel

- Soutien accordé aux activités de la Radiotélévision Isanganiro
- Soutien accordé au club culturel INTATANA.
- Soutien accordé à POSSE, société événementielle, pour l'organisation de l'événement Old Music Event, 2^e Edition.

Dans le domaine socio-éducatif

- Soutien accordé à l'Université de Ngozi pour la célébration de son jubilé d'argent ;
- Soutien accordé au Noviciat des Bene Mariya de Busiga pour la construction d'une maison de formation à Busiga ;
- Soutien accordé au Lycée du Saint Esprit, une école des Jésuites, pour l'installation de gouttières ;
- Don accordé à la commune Gitega pour la construction d'une école fondamentale ;
- Don d'un véhicule à l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs (ANSS) pouvant servir d'ambulance pour leur centre de santé ;
- Don des cahiers aux élèves indigents des provinces Kayanza, Ngozi et Kirundo pour le retour à l'école ;
- Soutien accordé à SOS Burundi pour l'appui scolaire des enfants en difficulté ;
- Appui financier accordé à la Province de Rutana pour la construction d'un immeuble abritant les bureaux administratifs de la Province ;
- Soutien accordé au Burundi Tourism Week dans le cadre de l'organisation du Burundi Tourism week ;
- Soutien accordé à la commune Mukaza, pour la célébration de la fête communale ;
- Soutien accordé à la paroisse Mugamba pour la célébration de son jubilé d'or ;
- Soutien accordé à la Chorale Saint Ignace de LOYOLA à l'occasion de son concert relatif à la célébration du 30^{ème} anniversaire ;
- Organisation d'une séance de sensibilisation à l'endroit du personnel BCB sur les moyens de lutte contre le VIH/SIDA en partenariat avec l'Association de lutte contre le VIH/SIDA de la BCB ;
- Soutien accordé à la chapelle CARA-MA-GAHAHE-GATUNGURU pour la construction d'une Eglise à Gahahe.



► Don d'un véhicule à l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs

Composition du Conseil d'Administration + Actionnariat



Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

1. Rose KATARIHO,
Présidente / Chairperson
2. Abderrazzak ZEBDANI,
Vice-Président / Deputy Chairperson
3. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE
4. Eddy-Michel NTIRENGANYA
5. Desiderate MISIGARO
6. Arnaud BIHANNIC

As of 31 December 2024, the Board of Directors comprised the following members :

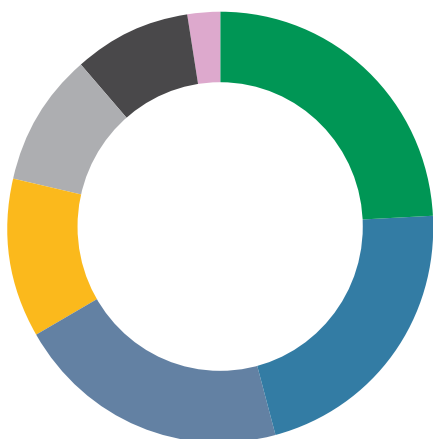
7. Henri LALOUX
8. Gilles MUKUNDWA
9. Thierry SEYNAVE
10. Fatimatou Zahra DIOP
11. Corinne SIAENS
12. Gilbert NIBIGIRWE

Capital au 31/12/2024



Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à
As 31 December 2024, the capital amounted to

30.033.465.000 BIF



BOA GROUP S. A	24,22 %
SOCIETE D'ASSURANCES DU BURUNDI (SOCABU)	21,70 %
SOCIÉTÉ BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (BIO)	20,78 %
REPUBLIQUE DU BURUNDI	11,93 %
FAJAC	10,00 %
OFFICE DU THE DU BURUNDI (OTB)	9,10 %
AUTRES Actionnaires	2,27 %

Mot du Président du Conseil d'Administration

L'exercice 2024 s'est inscrit dans un environnement économique national complexe, caractérisé par une croissance modérée au Burundi. Ce ralentissement de croissance s'explique par la pénurie du carburant, des effets de changement climatique et des difficultés d'approvisionnement en matières premières suite à la persistance des difficultés de financement des importations¹.

Ce contexte a également été marqué par une forte pression inflationniste, atteignant 36,3%² en glissement annuel en décembre 2024, comparativement à une moyenne de 27,1% en 2023 soit une variation de 33,9 %.

Face à ces défis macroéconomiques et à une concurrence sectorielle toujours plus vive, la BCB maintient son cap et met tout en oeuvre pour mieux se positionner et gagner de nouvelles parts de marché.

Dans les perspectives de l'exercice 2025, la Banque se prépare activement à déployer son nouveau Plan Triennal de Développement 2025-2027 et continuera également d'investir dans des projets visant l'amélioration de ses performances commerciales et financières.

Enfin, le Conseil d'Administration remercie chaleureusement l'aimable clientèle de la Banque pour sa fidélité, l'ensemble des collaborateurs pour leur professionnalisme et leur dévouement ainsi que les Actionnaires pour leur soutien indéfectible et leur confiance en la vision et la stratégie de la Banque.

Rose KATARIHO

Président du Conseil d'Administration
Chairperson of the Board of Directors



Comments from the chairperson of the board of directors

The fiscal year 2024 unfolded against the backdrop of a complex national economic environment, characterized by moderate growth in Burundi. This growth slowdown can be attributed to fuel shortages, the effects of climate change, and difficulties in sourcing raw materials stemming from persistent challenges in financing imports.

This context was also marked by strong inflationary pressure, reaching 36.3% year-on-year in December 2024, compared to an average of 27.1% in 2023, representing an increase of 33.9%.

In the face of these macroeconomic challenges and increasingly intense sectoral competition, the BCB is staying the course and making every effort to enhance its positioning and gain further market share.

Looking ahead to fiscal year 2025, the Bank is actively preparing to roll out its new Three-Year Development Plan 2025-2027 and will also continue to invest in projects aimed at improving its commercial and financial performances.

Finally, the Board of Directors extends its sincere thanks to the Bank's valued customers for their loyalty, to all employees for their professionalism and dedication, and to the shareholders for their loyal support and confidence in the Bank's vision and strategy.

1 BRB-Rapport de politique monétaire 3ème trimestre 2024
« <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-01/Rapport%20de%20Politique%20Mon%C3%A9taire%202024.pdf> »

2 <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/inflation-cpi#:~:text=en%20octobre%202018,-,Le%20taux%20d'inflation%20au%20Burundi%20est%20pass%C3%A9%20de%2027,1%20en%202023,et%20les%20atentes%20des%20analystes>.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES Actionnaires - EXERCICE 2024

I. Le cadre politique, économique et financier de l'exercice 2024

Les projections du cadrage macroéconomique de septembre 2024, montrent que la croissance économique ralentirait à 2,2% en 2024 contre 3,3% en 2023, suite à la stagnation de l'activité dans le secteur secondaire (0,0 contre 3,3%) et à la décélération de la croissance dans le secteur tertiaire (2,1 contre 4,2% en 2023). Par contre, la croissance du secteur primaire s'accélérerait pour atteindre 4,1 contre 0,8% en 2023. Ce ralentissement de croissance s'explique par la pénurie du carburant, des effets de changement climatique et des difficultés d'approvisionnement en matières premières suite à la persistance des difficultés de financement des importations¹.

Sur le plan politique, l'année 2024 a été marquée par un renforcement de la diplomatie marqué par les principaux événements suivants :

- Le Burundi a abrité le 23^e sommet du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) ;
- L'organisation de la table ronde pour la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ;

En matière de politique monétaire, la Banque de la République du Burundi (BRB) a pris des mesures visant à renforcer la stabilité macroéconomique du pays :

- Adoption d'un nouveau taux directeur qui passe de 10% à 12% ;
- Maintien d'une politique monétaire restrictive dans le but de contenir les pressions inflationnistes toujours persistantes¹ ;

¹ BRB-Rapport de politique monétaire 3^eme trimestre 2024

« <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-01/Rapport%20de%20Politique%20Mon%C3%A9taire%20%203%C3%A8me%20Trimestre%202024.pdf> »

Au niveau des finances publiques, par rapport à l'exercice budgétaire précédent, le cumul des recettes a augmenté de 6,8% dans l'exercice 2024/2025, s'établissant à 499.056,4 MBIF contre 467.121,7 MBIF à la période correspondante de l'année budgétaire 2023/2024. Cette augmentation a porté principalement sur les recettes fiscales². Les dépenses totales ont augmenté de 22,0% au troisième trimestre 2024, s'établissant à 880.956,7 contre 722.060,0 MBIF. Cette augmentation a porté sur les subventions et autres transferts (+38.688,1 MBF), les salaires (+34.063,4 MBIF) et les dépenses en capital sur ressources nationales (+91.639,9 MBIF)¹.

Dans le cadre du budget programme, le budget 2024/2025 voté au mois de juin 2024 a été révisé au mois de décembre 2024. Ainsi, pour le budget général de l'Etat révisé, Exercice 2024/2025, les ressources globales s'élèvent à 4.211.221.249.371 BIF contre 4.626.051.121.082 BIF dans le budget initial, soit une diminution de 8,97%, au moment où les charges totales s'élèvent à 4.711.930.767.721 BIF contre 5.075.660.779.125 BIF dans le budget initial, soit une diminution de 7,17%. Le déficit global du projet du Budget Général 2024/2025 révisé s'élève à 500.709.518.350 BIF contre 449.609.658.043 BIF du budget initial³.

En décembre 2024, l'inflation s'établit à 36,3%⁴ contre une moyenne annuelle de 27,1% en 2023.

Au niveau législatif, des lois favorables à la reprise économique ont été votées et promulguées⁵ tel que le montre la liste en annexe au présent rapport.

II. Gouvernance de la Banque

Sur le plan de la gouvernance de la Banque, les faits ci-après ont marqué l'exercice 2024 :

1. Mars 2024 :

- **Election des personnes suivantes aux postes d'Administrateurs de la Banque de Crédit de Bujumbura pour un mandat de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027 :**
 - ▶ Monsieur Roger Guy Ghislain NTWENGUYE, mandataire de l'Actionnaire « Etat du Burundi » ;
 - ▶ Monsieur Gilbert NIBIGIRWE, Administrateur indépendant ;
 - ▶ Monsieur Alexis GIRUKWISHAKA, mandataire de l'Actionnaire « OTB ».
- **Renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour un terme de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 :**
 - ▶ Madame Fatimatou Zahra DIOP, Administrateur indépendant ;
 - ▶ Monsieur Abderrazzak ZEBDANI, mandataire de l'Actionnaire « BOA Group » ;
 - ▶ Messieurs Gilles DOSOGNE et Henri LALOUX, mandataires de l'Actionnaire « BIO ».
- **Nomination du Cabinet GPO PARTNERS SPRL comme commissaire aux comptes de la Banque de Crédit de Bujumbura pour une période de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025 ;**

2. Juillet 2024 : Démission de l'Administrateur Gilles DOSOGNE, représentant l'Actionnaire « BIO ».

3. Septembre 2024 : Nomination de Monsieur Gilles MUKUNDWA en qualité d'Administrateur représentant l'Actionnaire « OTB », pour achever le mandat de Monsieur Alexis GIRUKWISHAKA, Administrateur sortant, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de mars 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027. Monsieur Gilles MUKUNDWA a été agréé par la Banque Centrale le 15 octobre 2024.

III. Activités commerciales

Au niveau commercial, l'exercice 2024 marque la clôture du PTD 2022-2024. Ci-après les principaux éléments saillants de 2024 :

1. Signature d'un partenariat entre la BCB et l'IFC pour stimuler le financement des PME en leur octroyant des facilités en Monnaies étrangères ;

2 BRB-Indicateurs de conjoncture-septembre 2024

« <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-02/Indicateurs%20de%20conjoncture%20-%20septembre%202024.pdf> »

3 <https://presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2024/12/CMQ-CM-DU-18.12.24.pdf>

4 <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/inflation-cpi#:~:text=en%20octobre%202018.-,Le%20taux%20d'inflation%20au%20Burundi%20est%20pass%C3%A9%20de%2038,et%20des%20attentes%20des%20analystes.>

5 <https://assemblee.bi/2024/08/28/lois-promulguees-en-2024/>

2. Organisation des campagnes commerciales à Gitega, Ngozi, Kayanza, Makamba et Rumonge avec comme objectif principal la fidélisation et la prospection des clients ;
3. Organisation de la 1^{re} édition du forum des PME dans le but de mieux accompagner les PME et concourir à l'atteinte de l'un des objectifs de la Banque qui est la transformation bilancielle en faveur des PME ;
4. Livraison de 17 véhicules SUZUKI GRAND VITARA à la Brarudi dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ;
5. Signature d'une convention de partage de risques entre la BCB et l'IFC pour stimuler l'accès aux financements des PME en particulier celles détenues et dirigées par les femmes ;
6. Poursuite de la politique de proximité avec l'ouverture de plusieurs points de vente :
 - ▶ Ouverture du Guichet du Marché de Gitega au chef-lieu de la Commune Gitega ;
 - ▶ Ouverture de l'Agence Amahoro sise à Kinama en commune Urbaine de Ntahangwa ;
 - ▶ Ouverture du Guichet du Marché de Kamenge sis à Kamenge en Commune Urbaine de Ntahangwa ;
7. Tenue de séminaires et formations en vue d'amener les équipes commerciales à être proactives pour l'atteinte de l'objectif principal qui est « le renforcement de la rentabilité » ;
8. Poursuite de la politique de motivation des équipes commerciales et de renforcement de l'esprit d'émulation : les meilleures agences sur le plan de la réalisation des objectifs lors des campagnes commerciales, en interne ou au sein du réseau BOA, ont été primées.

IV. Bilan et résultat de l'exercice 2024

IV.1. Bilan



Alors que le total du bilan de la Banque s'élevait à **1.045,6 milliards BIF** à la clôture de l'année 2023, il est de **1.269,3 milliards BIF** au 31 décembre 2024 marquant ainsi une variation positive de **223,6 milliards BIF** qui représente un accroissement de **21,4%**.

IV.1.1. Prêts nets à la Clientèle



Le total des prêts nets à la clientèle en BIF est passé de **381,1 milliards BIF** à fin 2023 à **636,9 milliards BIF** au terme de l'année 2024, soit une variation positive de **225,8 milliards BIF** qui représente un accroissement de **67,1%**.

IV.1.2. Les dépôts de la clientèle



Le total des dépôts de la clientèle s'élève à **906 milliards BIF** au 31 décembre 2024 contre **710,4 milliards BIF** à la fin de l'année précédente, soit une augmentation de **195,5 milliards BIF** représentant un accroissement de **27,5%**.

IV.2. Résultat

IV.2.1. Les produits



Au terme de l'année 2024, le produit net bancaire réalisé par la Banque s'est établi à **99,8 milliards BIF** contre **66,7 milliards BIF** réalisé l'année précédente, soit un accroissement de **49,6 %**.

IV.2.2. Les charges générales d'exploitation



Le montant total des charges générales d'exploitation est passé de **34,2 milliards BIF** à la clôture de l'exercice 2023 à **41,1 milliards BIF** en 2024, soit un accroissement de **20,1 %**.

IV.2.3. Le résultat net



Le résultat net pour l'exercice 2024 s'élève à **36,3 milliards BIF** contre **27,1 milliards BIF** réalisé au cours de l'exercice précédent soit un accroissement de **33,9 %**.



V. Bilan social

Au cours de l'exercice 2024, la Banque a poursuivi la politique de formation et de renforcement des capacités des ressources humaines dans des domaines variés, en vue de répondre aux besoins de la Banque et aux exigences de l'environnement de travail qui devient de plus en plus concurrentiel et exigeant.

Les organes sociaux de la Banque, notamment le Conseil d'Entreprise et les différents comités internes à la Banque, ont fonctionné normalement en 2024.

La politique d'épanouissement du personnel de la Banque a été poursuivie notamment par :

- ▶ la célébration du nouvel an dans une ambiance festive ;
- ▶ l'organisation des séminaires et des sorties professionnelles.

En matière de responsabilité sociétale d'entreprises, diverses activités citoyennes ont été réalisées durant l'exercice 2024 dans les domaines sportif (soutien à quelques clubs sportifs), culturel (soutien à des clubs culturels) et socio-éducatif (soutien à des congrégations, à des orphelinats, à des écoles et universités, à des paroisses, à des élèves indigents, etc).

VI. Perspectives 2025

L'année 2025 constitue le début d'un nouveau PTD 2025-2027 axé sur l'amélioration de la rentabilité qui sera focalisé sur la digitalisation et la transformation Bilantielle en faveur des PME.

Dans cette optique, nous allons renforcer les espaces dédiés aux PME ainsi que le Centre d'Affaires (CAF). Des campagnes commerciales vont être menées pour que la Banque soit encore plus proche de notre clientèle.

La Banque va poursuivre sa stratégie digitale en améliorant l'existant et en créant de nouveaux produits adaptés aux besoins de la clientèle. La Banque s'est fixée pour défi majeur l'amélioration de l'expérience client grâce aux produits digitaux.

L'amélioration de la qualité de service, le renforcement de la rentabilité ainsi que la diversification des produits offerts resteront au cœur de l'activité de la Banque.

Il importe d'annoncer que, durant l'exercice 2025, va débiter un chantier d'extension de l'immeuble abritant le siège social de la Banque.

Une fondation BCB d'utilité publique, qui s'occupera de l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables, va voir le jour durant l'exercice 2025.

Annexe : Lois votées et promulguées durant l'exercice 2024 qui sont favorables à la reprise économique du Burundi

1. Loi n°1/O1 du 22 janvier 2024 portant modification de la loi n°1/O3 du 07 mai 2016 régissant la gestion de la dette publique ;
2. Loi n°1/O3 du 29 février 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n° E2650-BI entre la République du Burundi et l'Association internationale de Développement (IDA) relatif au Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PERTE) au Burundi, signé à Bujumbura, le 14 décembre 2023;
3. Loi n°1/O4 du 14 mars 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'Energie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 27 juillet 2023 à Saint-Petersbourg ;
4. Loi n°1/O5 du 22 mars 2024 portant modification de la loi n°1/13 du 23 avril 2015 portant réorganisation du secteur de l'électricité au Burundi ;
5. Loi n°1/O6 du 27 avril 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement additionnel n° IDA E2840 d'un montant de 50 000 000 de dollars américains pour le projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe entre la République du Burundi et l'Association Internationale pour le Développement, signé à Bujumbura en date du 15 février 2024 ;
6. Loi n°1/O7 du 30 avril 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique relatif au projet de réhabilitation et équipement du centre hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Marrakech au Maroc le 13 octobre 2023 ;
7. Loi n°1/O8 du 30 avril 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n° 15/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement relatif au financement de réhabilitation et équipement du centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Riyadh en Arabie Saoudite le 19 novembre 2023 ;
8. Loi n°1/O9 du 10 mai 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n° E2820-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du projet d'appui aux fondations de l'économie numérique (PAFEN), signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024 ;
9. Loi n°1/10 du 10 mai 2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n° E2910-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du projet pour l'accès au financement pour l'importation des produits stratégiques, signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024;
10. Loi n°1/13 du 05 juin 2024 portant ratification par la République du Burundi d'un accord relatif à la coopération en matière de la main d'œuvre entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Gabonaise, signé le 16 janvier 2024, à Libreville ;
11. Loi n°1/14 du 05 juin 2024 portant ratification par la République du Burundi d'un accord général de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Gabonaise, signé le 16 janvier 2024, à Libreville ;
12. Loi n°1/15 du 05 juin 2024 portant ratification par la République du Burundi d'un accord commercial entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Gabonaise, signé le 16 janvier 2024, à Libreville ;
13. Loi n°1/19 du 28 juin 2024 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2024-2025 ;
14. Loi n°1/20 du 05 juillet 2024 portant règlement et compte-rendu budgétaire pour l'exercice 2022-2025.



▶ The Board of Directors to the Ordinary General Meeting of Shareholders

REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS TO THE ORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS - FISCAL YEAR 2024

I. Political, Economic, and Financial Context of Fiscal Year 2024

The macroeconomic framework projections from September 2024 indicates that economic growth is projected to slow to 2.2% in 2024, compared to 3.3% in 2023. This follows stagnation of activity in the secondary sector (0.0% versus 3.3%) and slowing growth in the tertiary sector (2.1% versus 4.2% in 2023). Conversely, growth in the primary sector is expected to accelerate, reaching 4.1% compared to 0.8% in 2023. This growth slowdown is attributed to fuel shortages, the effects of climate change, and raw material supply difficulties resulting from persistent challenges in financing imports¹.

On the political front, 2024 was marked by a strengthening of diplomacy, highlighted by the following main events:

- Burundi hosted the 23rd Summit of COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) ;
- Organization of the round table for mobilizing financing for the implementation of the vision "Burundi: Emerging Country by 2040 and Developed Country by 2060 ;

In terms of monetary policy, the Bank of the Republic of Burundi (BRB) took measures aimed at strengthening the country's macroeconomic stability:

- Adoption of a new key policy rate, increasing from 10% to 12% ;
- Maintaining a restrictive monetary policy in order to contain ongoing inflationary pressures¹ ;

¹ BRB-Rapport de politique monétaire 3ème trimestre 2024
« <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-01/Rapport%20de%20Politique%20Mon%C3%A9taire%20%203%C3%A8me%20Trimestre%202024.pdf> »

Regarding public finances, compared to the previous fiscal year, cumulative revenues increased by 6.8% in the 2024/2025 fiscal year, reaching BIF 499,056.4 million compared to BIF 467,121.7 million in the corresponding period of the 2023/2024 fiscal year. This increase was primarily driven by tax revenues². Total expenditures increased by 22.0% in the third quarter of 2024, amounting to BIF 880,956.7 million compared to BIF 722,060.0 million. This increase was driven by subsidies and other transfers (+BIF 38,688.1 million), salaries (+BIF 34,063.4 million), and capital expenditures financed by domestic resources (+BIF 91,639.9 million)¹.

Under the program budget framework, the 2024/2025 budget approved in June 2024 was revised in December 2024. Thus, for the revised State General Budget, Fiscal Year 2024/2025, total resources amount to BIF 4,211,221,249,371 compared to BIF 4,626,051,121,082 in the initial budget, representing a decrease of 8.97%. Meanwhile, total charges amount to BIF 4,711,930,767,721 compared to BIF 5,075,660,779,125 in the initial budget, representing a decrease of 7.17%. The overall deficit of the revised Draft General Budget 2024/2025 amounts to BIF 500,709,518,350 compared to BIF 449,609,658,043 in the initial budget³.

In December 2024, inflation stood at 36.3%⁴ compared to an annual average of 27.1% in 2023.

At the legislative level, laws conducive to economic recovery were passed and promulgated⁵, as shown in the list appended to this report.

II. Bank Governance

Regarding bank governance, the following events marked fiscal year 2024:

1. March 2024 :

- **Election of the following individuals as Directors of the BCB for a four-year term expiring at the end of the 2028 Ordinary General Meeting ruling on the accounts for the 2027 fiscal year:**
 - ▶ Mr. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE, representative of the shareholder “State of Burundi”.
 - ▶ Mr. Gilbert NIBIGIRWE, Independent Director.
 - ▶ Mr. Alexis GIRUKWISHAKA, representative of the shareholder “OTB”.
- **Renewal of the terms of office of the following Directors for a four-year term expiring at the end of the 2028 Ordinary General Meeting ruling on the accounts for the 2027 fiscal year:**
 - ▶ Mrs. Fatimatou Zahra DIOP, Independent Director.
 - ▶ Mr. Abderrazzak ZEBDANI, representative of the shareholder “BOA Group”.
 - ▶ Messrs. Gilles DOSOGNE and Henri LALOUX, representatives of the shareholder “BIO”.
- **Appointment of GPO PARTNERS SPRL as statutory auditors of Banque de Crédit de Bujumbura for a two-year period expiring at the end of the 2026 Ordinary General Meeting ruling on the accounts for the 2025 fiscal year.**

2. July 2024: Resignation of Director Gilles DOSOGNE, representing the shareholder BIO.

3. September 2024: Appointment of Mr. Gilles MUKUNDWA as Director representing the shareholder “OTB”, to complete the term of office of Mr. Alexis GIRUKWISHAKA, the outgoing Director, which will expire at the end of the March 2028 General Meeting ruling on the accounts for the 2027 fiscal year. Mr. Gilles MUKUNDWA was approved by the Central Bank on October 15, 2024.

III. Commercial Activities

On the commercial front, fiscal year 2024 marks the conclusion of the 2022-2024 Three-Year Development Plan (PTD). Below are the main highlights of 2024 :

1. Signing of a partnership between the BCB and the IFC (International Finance Corporation) to boost financing for SMEs (Small and Medium-sized Enterprises) by granting them foreign currency facilities.

² BRB-Indicateurs de conjoncture-septembre 2024

« <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-02/Indicateurs%20de%20conjoncture%20-%20septembre%202024.pdf> »

³ <https://presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2024/12/CMQ-CM-DU-18.12.24.pdf>

⁴ <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/inflation-cpi#:~:text=en%20octobre%202018,-,Le%20taux%20d'inflation%20au%20Burundi%20est%20pass%C3%A9%20%C3%A0%2038,et%20les%20attentes%20des%20analystes.>

⁵ <https://assemblee.bi/2024/08/28/lois-promulguees-en-2024/>

2. Organization of commercial campaigns in Gitega, Ngozi, Kayanza, Makamba, and Rumonge with the main objective of customer retention and prospecting.
3. Organization of the 1st edition of the SME forum aiming to better support SMEs and contribute to achieving one of the Bank's objectives, which is the balance sheet transformation in favor of SMEs.
4. Delivery of 17 SUZUKI GRAND VITARA vehicles to Brarudi under a leasing agreement.
5. Signing of a risk-sharing agreement between the BCB and the IFC to stimulate access to finance for SMEs, particularly those owned and led by women.
6. Continuation of the proximity policy with the opening of several new points of sales:
 - ▶ Opening of the Gitega Market Counter in the administrative center of Gitega Commune.
 - ▶ Opening of the Amahoro Branch located in Kinama, Ntahangwa Urban Commune.
 - ▶ Opening of the Kamenge Market Counter located in Kamenge, Ntahangwa Urban Commune.
7. Holding seminars and training sessions to encourage sales teams to be proactive in achieving the main objective of "strengthening profitability".
8. Continuation of the policy for motivating sales teams and fostering a spirit of healthy competition: the best-performing branches in terms of achieving objectives during sales campaigns, both internally and within the BOA network, were recognized.

IV. Balance Sheet and Results for Fiscal Year 2024

IV.1. Balance Sheet



While the Bank's total balance sheet stood at **BIF 1,045.6 billion** at the end of 2023, it amounted to **BIF 1,269.3 billion** as of December 31, 2024, thus marking a positive change of **BIF 223.6 billion**, representing an increase of **21.4%**.

IV.1.1. Loans to Customers



Total net loans to customers in BIF increased from **BIF 381.1 billion** at the end of 2023 to **BIF 636.9 billion** at the end of 2024, a positive change of **BIF 225.8 billion**, representing an increase of **67.1%**.

IV.1.2. Customer Deposits



Total customer deposits amounted to **BIF 906.0 billion** as of December 31, 2024, compared to **BIF 710.4 billion** at the end of the previous year, an increase of **BIF 195.5 billion**, representing growth of **27.5%**.

IV.2. Results

IV.2.1. Income



At the end of 2024, the Net Banking Income achieved by the Bank amounted to **BIF 99.8 billion**, compared to **BIF 66.7 billion** achieved the previous year, representing an increase of **49.6%**.

IV.2.2. General Operating Expenses



The total amount of general operating expenses increased from **BIF 34.2 billion** at the end of fiscal year 2023 to **BIF 41.1 billion** in 2024, representing an increase of **20.1%**.

IV.2.3. Net Income



Net income for fiscal year 2024 amounts to **BIF 36.3 billion**, compared to **BIF 27.1 billion** achieved during the previous fiscal year, representing an increase of **33.9%**.

V. Social Performance

During fiscal year 2024, the Bank continued its policy of training and human resources capacity building in various fields, in order to meet the Bank's needs and the requirements of the work environment, which is becoming increasingly competitive and demanding.

The Bank's consultative bodies, notably the Works Council (Conseil d'Entreprise) and various internal committees, operated normally in 2024.

The policy for staff well-being was continued, notably through:

- Celebrating the New Year in a festive atmosphere.
- Organizing seminars and professional outings.

In terms of Corporate Social Responsibility (CSR), various civic activities were carried out during fiscal year 2024 in the sports field (support for several sports clubs), cultural field (support for cultural clubs), and socio-educational field (support for congregations, orphanages, schools and universities, parishes, needy students, etc.).

VI. Outlook for 2025

The year 2025 marks the beginning of a new 2025-2027 Medium-Term Development Plan (PTD) focused on improving profitability, which will concentrate on digitalization and balance sheet transformation in favor of SMEs.

With this in mind, we will strengthen dedicated SME spaces and the Business Center. Campaigns will be conducted to bring the Bank even closer to our customers.

The Bank will continue its digital strategy by improving existing offerings and creating new products tailored to demand. The Bank has set itself the major challenge of improving the customer experience through digital products.

Improving service quality, strengthening profitability, and diversifying the products offered will remain at the heart of the Bank's activities.

It is important to announce that during fiscal year 2025, an extension project for the building housing the Bank's head office will begin.

A BCB public utility foundation, which will focus on improving the living conditions of the most vulnerable people, will be established during fiscal year 2025.



Appendix: Laws Passed and Promulgated During Fiscal Year 2024 Conducive to Burundi's Economic Recovery

1. Law No. 1/01 of January 22, 2024, amending Law No. 1/03 of May 7, 2016, governing public debt management.

2. Law No. 1/03 of February 29, 2024, ratifying the grant agreement No. E2650-BI between the Republic of Burundi and the International Development Association (IDA) relating to the Project for Employment and Economic Transformation (PERTE) in Burundi, signed in Bujumbura on December 14, 2023.

3. Law No. 1/04 of March 14, 2024, ratifying the agreement between the Government of the Republic of Burundi and the Government of the Russian Federation on cooperation in the peaceful use of nuclear energy, signed on July 27, 2023, in Saint Petersburg.

4. Law No. 1/05 of March 22, 2024, amending law No. 1/13 of April 23, 2015, reorganizing the electricity sector in Burundi.

5. Law No. 1/06 of April 27, 2024, ratifying the additional financing agreement No. IDA E2840 amounting to 50,000,000 US dollars for the Jiji and Mulembwe Hydroelectric Project between the Republic of Burundi and the International Development Association, signed in Bujumbura on February 15, 2024.

6. Law No. 1/07 of April 30, 2024, ratifying the loan agreement between the Republic of Burundi and the Arab Bank for Economic Development in Africa (BADEA) relating to the project for the rehabilitation and equipping of the Kamenge University Hospital Center, signed in Marrakech, Morocco on October 13, 2023.

7. Law No. 1/08 of April 30, 2024, ratifying loan agreement No. 15/812 between the Republic of Burundi and the Saudi Fund for Development (SFD) relating to the financing for the rehabilitation and equipping of the Kamenge University Hospital Center, signed in Riyadh, Saudi Arabia on November 19, 2023.

8. Law No. 1/09 of May 10, 2024, ratifying grant agreement No. E2820-BI between the Republic of Burundi and the International Development Association (IDA) relating to the additional financing for the Digital Economy Foundations Support Project (PAFEN), signed in Bujumbura on January 25, 2024.

9. Law No. 1/10 of May 10, 2024, ratifying grant agreement No. E2910-BI between the Republic of Burundi and the International Development Association (IDA) relating to the financing of the project for access to finance for the import of strategic products, signed in Bujumbura on January 25, 2024.

10. Law No. 1/13 of June 5, 2024, ratifying an agreement relating to labor cooperation between the Government of the Republic of Burundi and the Government of the Gabonese Republic, signed on January 16, 2024, in Libreville.

11. Law No. 1/14 of June 5, 2024, ratifying a general cooperation agreement between the Government of the Republic of Burundi and the Government of the Gabonese Republic, signed on January 16, 2024, in Libreville.

12. Law No. 1/15 of June 5, 2024, ratifying a trade agreement between the Government of the Republic of Burundi and the Government of the Gabonese Republic, signed on January 16, 2024, in Libreville.

13. Law No. 1/19 of June 28, 2024, establishing the general budget of the Republic of Burundi for the 2024-2025 fiscal year.

14. Law No. 1/20 of July 5, 2024, relating to the budget settlement and reporting act for the 2022-2023 fiscal year (Note: Original text says 2022-2025, likely a typo, usually refers to a closed fiscal year, assuming 2022-2023).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Aux Actionnaires de la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) S.M.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA (BCB) S.M, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables applicables aux banques commerciales en République du Burundi.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en nous basant sur les Normes Internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burundi et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit d'états financiers période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la Direction et de responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux pratiques comptables en vigueur au Burundi et aux accords de financement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités du commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspondant à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont raisonnables de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées au Conseil d'Administration, nous déterminerons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminerons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Bujumbura, le.... /.../2025

GPO PARTNERS BURUNDI S.P.R.L

Patrick GASHAGAZA

Associé

Bilan comparé des deux derniers exercices

Balance sheet for the last two fiscal years

Montants en milliers BIF /
Amounts in thousand BIF

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS		
Caisses et Banque Centrale (BRB) / <i>Cash and Central Bank (BRB)</i>	110 712 145	59 526 517
Prêts et créances sur les banques et assimilées / <i>Banks and similar loans</i>	6 143 188	18 372 559
Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs / <i>Values received in repurchase agreements, loans and other receivables</i>	69 104 170	67 544 348
Prêts et créances sur la clientèle / <i>Customer loans</i>	636 989 337	381 160 105
Placements financiers / <i>Financial investments</i>	365 153 761	443 525 332
Actifs d'impôt / <i>Tax assets</i>	10 200 201	4 896 072
Autres actifs / <i>Other assets</i>	3 902 714	2 863 185
Immeubles de placement / <i>Investment properties</i>	5 350 362	5 388 966
Immobilisations corporelles / <i>Fixed assets</i>	58 920 163	60 289 236
Immobilisations incorporelles / <i>Intangible assets</i>	1 010 852	421 517
Participations dans les entreprises liées / <i>Investment in affiliated companies</i>	1 837 027	1 687 026
TOTAL ACTIFS / TOTAL ASSETS	1 269 323 921	1 045 674 862
PASSIFS / LIABILITIES		
DETTES / DEBTS		
Dettes avec les banques et assimilées / <i>Debts with banks and similar</i>	120 511 443	135 747 227
Dettes envers la clientèle / <i>Customer deposits</i>	906 005 335	710 409 916
Placements financiers / <i>Financial Investment</i>	3 108 179	3 466 866
Passifs d'impôt / <i>Tax liabilities</i>	13 780 146	6 593 283
Autres passifs / <i>Other liabilities</i>	24 570 403	21 581 086
Provisions	14 542 948	7 694 666
TOTAL DETTES / TOTAL LIABILITIES	1 082 518 454	885 493 044
CAPITAUX PROPRES / EQUITY		
Capital	30 033 465	15 500 000
Réserves	89 625 811	86 527 319
Gains sur actifs disponibles à la vente / <i>Gains on available for sale assets</i>	30 811 535	31 033 528
Résultat de l'exercice / <i>Earnings of the fiscal year</i>	36 334 656	27 120 971
Total capital et réserves / Total capital and reserves	186 805 467	160 181 819
TOTAL PASSIFS / TOTAL LIABILITIES	1 269 323 921	1 045 674 862

Résultat comparé des deux derniers exercices

Income for the last two fiscal years

Montants en milliers BIF /
Amounts in thousand BIF

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés / Interest and similar income	102 853 827	72 110 211
Intérêts et charges assimilés / Interest and similar expenses	(25 666 798)	(20 958 077)
Intérêts nets / Net Interests	77 187 029	51 152 135
Commissions reçues / commissions received	23 471 979	15 892 669
Commissions servies / Commissions paid	(858 953)	(350 180)
Produit Net Bancaire / Net Operating Income	99 800 055	66 694 623
Reprise provisions / provisions reversal	3 085 436	5 774 689
Charges générales d'exploitation / General operating expenses	(41 104 650)	(34 208 351)
Résultat Brut d'Exploitation / Gross Operating Profit	61 780 842	38 260 961
Coût du risque / Risk cost	(3 829 787)	(2 470 645)
Résultat d'Exploitation / Operating profit	57 951 055	35 790 316
Perte sur actifs immobilisés / loss on fixed assets	(100 621)	-
Produits des autres activités / Income from other activities	1 005 855	217 236
Charges des autres activités / Expenses from other activities	(4 874 241)	(119 672)
Gains sur actifs immobilisés / Gains on fixed assets	385 146	2 083 168
Résultat avant impôt / Pre-tax Income	54 367 194	37 971 049
Impôt sur le bénéfice / Income tax	(18 032 538)	(10 850 077)
Résultat net / Net Income	36 334 656	27 120 971

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mars 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Banque de Crédit de Bujumbura, réunie le 14 mars 2025, prend les résolutions ci-après :

1. L'Assemblée Générale des Actionnaires adopte à l'unanimité le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. L'Assemblée Générale des Actionnaires adopte à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par le Commissaire aux Comptes.
3. L'Assemblée Générale des Actionnaires adopte à l'unanimité le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Le résultat à affecter s'établissant à 36 339 116 574 BIF après incorporation du report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de le répartir comme suit :

Dotation à la réserve légale	3 633 911 657 BIF
Réserve pour Infrastructure	14 535 646 630 BIF
Réserve disponible	1 816 955 829 BIF
Dividende brut	16 350 686 400 BIF
Report à nouveau	1 916 058 BIF

5. La gestion faite par les Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'une part, et les devoirs accomplis par le Commissaire aux Comptes pour le même exercice d'autre part, sont approuvés à l'unanimité et quitus leur est donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
6. L'Assemblée Générale des Actionnaires élit Monsieur Gilles MUKUNDWA au poste d'Administrateur de la Banque de Crédit de Bujumbura pour achever le mandat de Monsieur Alexis GIRUKWISHAKA qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.
7. L'Assemblée Générale des Actionnaires renouvelle, nom par nom, les mandats des Administrateurs suivants pour un terme de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 :
 - Madame Rose KATARIHO, mandataire de l'Actionnaire Etat du Burundi ;
 - Madame Desiderate MISIGARO et Monsieur Eddy-Michel NTIRENGANYA, mandataires de l'Actionnaire SOCABU ;
 - Madame Corinne SIAENS et Monsieur Thierry SEYNAVE, mandataires de l'Actionnaire FAJAC ;
 - Monsieur Arnaud BIHANNIC, mandataire de l'Actionnaire BOA Group

Resolutions of the Ordinary General Meeting of Shareholders of 14 March 2025

The Ordinary General Meeting of shareholders of the Bank of Credit of Bujumbura S.M., held on March 14, 2024 makes the following resolutions:

1. The General Meeting of Shareholders unanimously adopts the report of the Statutory Auditor for the year ended on 31 december 2024.
2. The annual financial statements for the year ended on 31 december 2024 are adopted unanimously by the General Meeting of Shareholders, as they have been approved by the Board of Directors and approved by the Statutory Auditor.
3. The General Meeting of Shareholders unanimously adopts the report of the Board of Directors for the year ended on 31 december 2024.
4. The result to be allocated amounting to BIF 36,339,116,574 after incorporation of retained earnings from the previous year, the General Meeting of shareholders decides to allocate it as follows:

Allocation to the legal reserve	3 633 911 657 BIF
Infrastructure reserve	14 535 646 630 BIF
Available reserve	1 816 955 829 BIF
Gross dividend	16 350 686 400 BIF
Retained earnings	1 916 058 BIF

5. The management of the Directors for the financial year ended on 31 december 2024 on the one hand, and the duties performed by the External Auditor for the same financial year on the other hand, are unanimously approved and discharged by the General Meeting of Shareholders.
6. The General Meeting of Shareholders elects Mr. Gilles MUKUNDWA as Director of the BCB (Banque de Crédit de Bujumbura) to complete the term of office of Mr. Alexis GIRUKWISHAKA, which will expire at the end of the 2028 Ordinary General Meeting of Shareholders which will approve the financial statements of the 2027 fiscal year.
7. The General Meeting of Shareholders renews, name by name, the terms of the following Directors to a four-year term expiring at the end of the 2029 Ordinary General Meeting which will approve the financial statements for the 2028 fiscal year:
 - Ms. Rose KATARIHO,
Representative of the Shareholder « State of Burundi ».
 - Ms. Desiderate MISIGARO and Mr. Eddy-Michel NTIRENGANYA,
Representatives of the Shareholder « SOCABU ».
 - Ms. Corinne SIAENS and Mr. Thierry SEYNAVE,
Representatives of the Shareholder « FAJAC ».
 - Mr. Arnaud BIHANNIC,
Representative of the Shareholder « BOA Group ».



ANNEXES

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. GENERALITES

La Banque de Crédit de Bujumbura S.M. est une société de droit Burundais dont les activités sont : la réception des fonds du public, les opérations de crédit et la mise à la disposition du public des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. Elle peut également effectuer les opérations connexes à son activité telles que le change, les placements, la gestion des valeurs mobilières, le conseil en gestion patrimoniale, le conseil en gestion financière, le conseil en développement des entreprises et les opérations de location simple des biens mobiliers et immobiliers.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES

La BCB est engagée dans le processus d'adoption des normes IFRS afin de se doter d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

2.1. Principes comptables

Les états financiers de la banque au 31 Décembre 2024 ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et conformément aux interprétations du Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) applicables aux sociétés présentant leurs états financiers selon les normes IFRS.

Les états financiers comprennent le compte de résultat présenté sous forme de deux états séparés, l'état de la situation financière, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers détenus à leur juste valeur par le compte de résultat, de l'ensemble des contrats sur les instruments financiers dérivés et des placements immobiliers, qui ont été évalués à leur juste valeur, et des biens et équipements qui ont été réévalués.

Les états financiers sont présentés en Franc Burundais (BIF), qui est la monnaie qui a cours légal au Burundi. Les chiffres indiqués dans les états financiers sont exprimés en milliers de BIF.

L'état des flux de trésorerie présente les variations de trésorerie sur la période liée aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Le poste

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les investissements très liquides. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont déterminés en utilisant la méthode indirecte.

La répartition des flux de trésorerie entre flux d'exploitation, d'investissement et de financement repose sur le modèle économique de la banque.

L'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales.

2.2. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux règles des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board ; ils sont également préparés conformément au Nouveau Plan Comptable édicté par la Banque de la République du Burundi et sont présentés en Franc Burundais (BIF) et sur une base comparative, d'une année à l'autre. L'estimation de valeur a été faite selon la méthode conventionnelle du coût historique.

2.3. Actifs et passifs financiers

Tous les Actifs et passifs financiers – y compris les instruments financiers dérivés – doivent être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et évalués selon leur catégorie d'affectation.

2.3.1. Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par la banque.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participations et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

2.3.2. Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par la Banque peuvent être classés en quatre catégories.

► **Actifs financiers à la valeur du marché par résultat**

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que la banque a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variables et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur les titres est comprise dans leur valeur de marché.

► **Prêts et créances**

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur du marché par résultat.

► **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que la banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisitions des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

► **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transactions inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit de la Banque à les recevoir est établi.

2.3.3. Opérations en monnaie étrangère

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et passifs concourant aux opérations en monnaie étrangère faites par la banque dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

► **Actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère**

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée de la banque au cours de la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultat futurs ou de couverture d'investissement net en monnaie étrangère qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

► **Actifs non monétaires libellés en monnaies étrangères**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalué au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément de couvert au titre de risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

2.3.4. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable.

L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie données par la banque suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté;

- Les concessions consenties aux termes de crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties,...).

Les modifications de valeurs des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter la dépréciation de l'actif la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes qui s'appuie sur le système de notation interne de la Banque fondé sur les données historiques, ajustées si nécessaires pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des risques peut conduire la banque à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composé de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de la dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés pour un marché actif, la dépréciation est déterminée sur base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur modèle.

La dépréciation d'un revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour une cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que la banque n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard de la banque par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la base de la valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à la valeur de marché à la date de l'échange.

L'écart de la valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

2.3.5. Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- ▶ de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche ;
- ▶ vers la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que la banque a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- ▶ vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- ▶ de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
- ▶ vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- ▶ vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de la valeur portée en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement, constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation.

Les révisions à la baisse se traduiront par ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

2.3.6. Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants:

- ▶ Lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- ▶ Lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui, autrement, résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- ▶ Lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

2.3.7. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de la vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

La banque enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions reçues au titre des engagements de garanties financières sont réputées représenter la valeur du marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

2.3.8. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et les reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instrument financiers négociés gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.3.9. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

La banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la banque a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, la banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

La banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

2.3.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est représenté au bilan si et seulement si la banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, données en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et des coûts d'emprunt en cours lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

2.5. Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- ▶ Le modèle de coût : correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- ▶ Le modèle de la réévaluation : correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué par la valeur résiduelle, celle-ci correspond au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité. L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser l'actif. L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être réajustées. Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ceci tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant d'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont constatées dès lors que les indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par la BCB

Comptabilisation initiale :

la BCB a opté pour la méthode au coût.

Evaluation ultérieure :

La BCB a opté pour la méthode de réévaluation.

Les terrains et bâtiments qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives, sont comptabilisés au bilan à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Toute augmentation découlant de la réévaluation des terrains et bâtiments est créditée en capitaux propres au titre de l'écart de réévaluation d'immobilisations. Toutefois, dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif précédemment comptabilisée en résultat, l'augmentation est créditée aux résultats à hauteur de la diminution précédemment passée en charges. Une diminution de la valeur comptable à la suite de la réévaluation des terrains et bâtiments est passée en charges dans les résultats, dans la mesure où elle excède le solde, le cas échéant, de l'écart de réévaluation d'immobilisations découlant d'une réévaluation antérieure de cet actif.

L'amortissement des bâtiments réévalués est passé en charges dans les résultats. A la vente ultérieure ou à la mise en hors service du bien réévalué, l'écart de réévaluation attribuable au bien réévalué restant dans les capitaux propres sous la rubrique « écart de réévaluation d'immobilisations » est transféré directement aux résultats non distribués. L'écart de réévaluation n'est transféré aux résultats non distribués que si un actif est décomptabilisé.

Les biens en cours de construction à des fins de production, de location, d'administration ou à des fins non encore déterminées, sont comptabilisés au coût, moins toute perte valeur comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode de la banque. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

Les terrains en propriété franche ne sont pas amortis. Les engagements et le matériel sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût ou l'évaluation des actifs, autres que les terrains en propriété franche et les biens en cours de construction, est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte.

Les profits ou les pertes découlant de la cession ou de la mise en hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat.

Durée d'amortissement :

Les immeubles : la BCB a adopté un plan d'amortissement basé sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser ces actifs. L'amortissement de ces immeubles reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs conformément à la norme IAS 16.

Les autres actifs immobiliers : les autres valeurs immobilisées sont comptabilisées à leurs valeurs historiques et amorties suivant les taux en vigueur qui tiennent compte de la durée de vie raisonnable des biens comme détaillé ci-après :

Immeuble	5%
Logiciel informatique	10%
Matériel roulant	25%
Matériel informatique	50%
Matériel et mobilier	25%

2.6. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et /ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'Entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production et la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- ▶ Soit en juste valeur (JV) avec variation de JV en résultat chaque année ou,
- ▶ Soit au coût.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

Options retenues par la BCB

Comptabilisation initiale : La BCB a opté pour la méthode de juste valeur.

Durée d'amortissement

Sur base de réévaluation, la BCB a adopté un plan d'amortissement basé sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser ces immeubles de placement. L'amortissement de ces immeubles ne reflète pas le rythme de consommation des avantages économiques futurs conformément à l'IAS 40.

Suite à une expertise d'immobilisations corporelles, la Banque a procédé à leur amortissement sur la base de la durée d'utilité ainsi que les avantages économiques futurs par les experts immobiliers.

Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la fin de la période de reporting.

2.7. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est identifiable et contrôlée : identifiable afin de la distinguer du goodwill ; contrôlée lorsque l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès des tiers à ses avantages.

Comptabilisation initiale

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payée ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à deux méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle :

- ▶ **La méthode au coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- ▶ **La réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieure. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, la BCB revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la banque évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mise en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à la valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

- ▶ Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable.

Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué : dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

- ▶ Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Perte de valeur

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de pertes de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de pertes de valeurs doivent être appréciés à chaque clôture.

Option retenue par BCB

Amortissement

La BCB a maintenu les durées dégagées par l'utilisation des taux fiscaux.

2.8. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque la banque décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées et les activités arrêtées.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne, « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôts de l'activité, le résultat net après l'impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

2.9. Avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel de la banque sont classés en deux catégories :

- ▶ Les avantages à court terme
- ▶ Les avantages à long terme

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Dans le cadre de la BCB, les autres avantages à long termes sont constitués de « Prime d'ancienneté ». Par rapport à ces avantages, la banque a constitué une provision égale à la valeur actuelle de l'obligation au titre des autres avantages à long terme évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon l'IAS 19, la méthode des unités de crédit projetées

(parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de services ou méthode des prestations par année de service) considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

La prime d'ancienneté ou de fidélité est versée aux agents et cadres de la banque à chaque date d'anniversaire après dix ans. L'IAS 19 précise que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme doit être égal au total net des montants suivants :

- ▶ La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture
- ▶ Diminuée le cas échéant de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du régime utilisé directement pour régler l'obligation (ce point ne concerne pas la BCB, étant donné du fait qu'il n'existe pas des actifs spécifiquement affectés à la couverture ou au règlement des primes d'ancienneté).

2.10. Les provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan de la banque, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.11. Impôt courant et différé

La charge d'impôt représente la somme d'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Banque est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans d'autres entreprises, sauf si la Banque est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Banque s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net des actifs et passifs d'impôt exigible.

Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres.

2.12. Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de la banque exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction des conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ▶ des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;
- ▶ de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- ▶ du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif , et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- ▶ du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- ▶ des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- ▶ des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- ▶ de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- ▶ de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location- financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- ▶ de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
3. Caisse, Banque de la République du Burundi			
Valeurs en caisse	3.1	15 494 456	14 554 730
Banque de la République du Burundi	3.2	95 217 689	44 971 788
Total		110 712 145	59 526 517
3.1. Valeurs en caisse			
Billets et monnaies Burundais		13 519 898	11 919 688
Billets et monnaies étrangers		1 974 558	2 635 042
Total		15 494 456	14 554 730
3.2. Banque de la République du Burundi			
BRB- Compte ordinaire en BIF		78 660 731	34 882 649
BRB- Comptes ordinaires en monnaies étrangères		16 556 958	10 089 139
Total		95 217 689	44 971 788

Les comptes de caisses & BRB ont connu une variation à la hausse de (86%) en valeur relative soit une augmentation de 51 185 628 (OOOBIF) par rapport au 31 décembre 2023. Cette augmentation sensible se situe au niveau des trésoreries à la BRB, avec une augmentation de 112%, soit une augmentation de 50 245 902 ('OOOBIF) par rapport au 31 décembre 2023. Les valeurs en caisse quant à elles ont augmenté de 6% soit une augmentation de 939 726 ('OOOBIF) par rapport au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
4. Comptes ordinaires des banques et établissements financiers			
Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi		7 189	262 794
Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger		6 135 999	18 109 765
Total		6 143 188	18 372 559

Comparativement à fin 2023, les comptes ordinaires des banques et établissements financiers ont diminué de 67 % soit une baisse en valeur absolue de 12 229 371('OOOBIF).

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
5. Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs			
Prêts financiers		66 481 694	63 549 785
Autres comptes débiteurs		2 523 877	3 881 301
Intérêts courus à recevoir		98 600	113 261
Total		69 104 170	67 544 348

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
6. Prêts et créances sur la clientèle			
Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle	6.1	155 436 145	58 911 125
Crédits de trésorerie	6.2	89 948 006	118 563 593
Crédits à l'équipement	6.3	251 596 852	121 327 691
Crédits à la consommation	6.4	81 416 415	51 254 426
Crédits immobiliers	6.5	17 467 359	15 043 959
Autres opérations avec la clientèle	6.6	39 524 420	15 517 305
Valeurs à recevoir (clientèle)		716 562	-
Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)	6.7	883 578	542 005
Total		636 989 337	381 160 105

	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.1. Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle		BIF'000	BIF'000
Comptes à vue		132 872 025	57 339 450
Autres comptes à vue de la clientèle		22 563 879	1 571 675
Intérêts courus à recevoir		241	-
Total		155 436 145	58 911 125
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.2. Crédits de trésorerie		BIF'000	BIF'000
Créances commerciales		42 326 153	24 707 008
Crédits à l'exportation		4	3
Crédits de financement de marchés		31 242 914	2 819 000
Autres crédits de trésorerie		16 325 134	91 015 036
Intérêts courus à recevoir		53 801	22 546
Total		89 948 006	118 563 593
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.3. Crédits à l'équipement		BIF'000	BIF'000
Crédits à l'équipement aux entreprises		168 368 300	85 697 181
Crédits à l'équipement aux collectivités locales		15 504	37 981
Autres crédits à l'équipement		83 079 443	35 457 922
Intérêts courus à recevoir		133 605	134 607
Total		251 596 852	121 327 691
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.4. Crédits à la consommation		BIF'000	BIF'000
Crédits à la consommation affectés		30 479 316	18 200 626
Crédits à la consommation non affectés		50 789 069	32 940 283
Intérêts courus à recevoir		148 030	113 518
Total		81 416 415	51 254 426
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.5. Crédits immobiliers		BIF'000	BIF'000
Crédits à l'habitat		17 446 542	15 027 872
Intérêts courus à recevoir		20 817	16 088
Total		17 467 359	15 043 959
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.6. Crédits de location-financement		BIF'000	BIF'000
Contrats de location-financement sur biens mobiliers		39 524 420	15 517 305
Total		39 524 420	15 517 305
	Note	31/12/2024	31/12/2023
6.7. Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)		BIF'000	BIF'000
Créances pré-douteuses		66 009	25 498
Créances douteuses		714 565	96 235
Créances compromises		1 837 582	1 935 909
Dépréciation des créances (clientèle)		(1 734 577)	(1 515 637)
Total		883 578	542 005

Les Prêts et créances sur la clientèle ont connu une hausse de 255 829 232 (000 BIF) par rapport au 31 décembre 2023, soit une hausse de 67% en valeurs relatives. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation des crédits à l'équipement, des crédits de location-finance ainsi que des crédits à la consommation respectivement de 107%, 155% et de 59%.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
7. Placements financiers			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		365 153 761	443 525 332
Total		365 153 761	443 525 332

Cette rubrique a connu une baisse en valeur absolue de 18%, soit (78 371 571(000 BIF) comparativement au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
8. Impôt courant			
Impôt courant(Actif)		10 200 201	4 896 072
Total		10 200 201	4 896 072

Cette rubrique a connu une hausse de 108%, soit 5 304 130(000 BIF) comparativement au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
9. Autres actifs			
Débiteurs divers	9.1	1 603 120	1 672 133
Comptes de régularisation	9.2	2 299 594	1 191 051
Total		3 902 714	2 863 185

Cette rubrique a connu une hausse de 36%, soit 1 039 529(000 BIF) comparativement au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
9.1. Débiteurs divers			
Divers autres débiteurs		1 603 120	1 672 133
Total		1 603 120	1 672 133

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
9.2. Comptes de régularisation			
Produits à recevoir et charges constatées d'avance		670 468	811 588
Intérêts en suspens (s'ils sont décomptés)		655 257	325 590
Comptes de liaison entre siège succursales et agences au Burundi		0	3 499
Autres Comptes de régularisation		973 869	50 375
Total		2 299 594	1 191 051

Cette rubrique a connu une hausse de 93%, soit 1 108 543(000 BIF) comparativement au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
10. Immeubles de placement			
Immeubles de placement		7 034 352	7 001 525
Amortissements des immeubles de placement		(1 683 990)	(1 612 559)
Total		5 350 362	5 388 966

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
11. Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles d'exploitation		91 963 433	90 043 035
Amortissements des immobilisations corporelles		(33 043 269)	(29 753 799)
Total		58 920 163	60 289 236

	Note	31/12/2024	31/12/2023
12. Immobilisations incorporelles		BIF'000	BIF'000
Logiciels informatiques		6 565 206	5 664 862
Frais d'établissement et autres charges à répartir		1 424 102	1 424 102
Amortissements des logiciels informatiques		(5 581 593)	(5 302 952)
Amortissements des autres immobilisations		(1 396 863)	(1 364 495)
Total		1 010 852	421 517

	Note	31/12/2024	31/12/2023
13. Titres de participations, de filiales et emplois		BIF'000	BIF'000
Titres de participations dans les entreprises associées		1 837 027	1 687 027
Total		1 837 027	1 687 027

	Note	31/12/2024	31/12/2023
14. Dettes avec les banques et assimilées		BIF'000	BIF'000
Comptes ordinaires des banques et assimilés	14.1	21 264 596	14 224 046
Valeurs données en pension, emprunts et autres	14.2	99 246 847	121 523 181
Total		120 511 443	135 747 227

Cette rubrique a connu une baisse en valeur absolue de 11%, soit 15 235 784(000 BIF) comparativement au 31 décembre 2023. Cette baisse est essentiellement liée à la hausse des valeurs données en pension, emprunts et autres qui ont diminué de 22 276 334(000BIF) soit une diminution de 18%.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
14.1. Comptes ordinaires des banques et assimilés		BIF'000	BIF'000
Comptes ordinaires des banques au Burundi		0	3 360
Comptes ordinaires des établissements financiers au Burundi		281 693	2 132 328
Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi		19 806 547	12 063 017
Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger		1 176 355	25 340
Total		21 264 596	14 224 046

	Note	31/12/2024	31/12/2023
14.2 Valeurs données en pension, emprunts et autres		BIF'000	BIF'000
Emprunts et autres dettes		45 040 000	50 993 776
Emprunts financiers		41 174 234	61 406 365
Autres comptes créditeurs		12 396 350	7 843 053
Intrêts courus		636 263	1 279 988
Total		99 246 847	121 523 181

	Note	31/12/2024	31/12/2023
15. Dettes envers la clientèle		BIF'000	BIF'000
Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle	15.1	903 487 225	708 768 432
Valeurs à payer (clientèle)	15.2	2 518 110	1 641 484
Total		906 005 335	710 409 916

	Note	31/12/2024	31/12/2023
15.1. Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle		BIF'000	BIF'000
Comptes à vue		540 147 101	409 752 967
Autres comptes à vue de la clientèle		23 472 805	3 221 823
Comptes d'épargne		89 931 313	78 163 348
Dépôts et comptes à terme		179 029 910	188 398 855
Dépôts de garantie reçus de la clientèle		68 515 737	26 829 402
Intérêts courus		2 390 359	2 402 037
Total		903 487 225	708 768 432

	Note	31/12/2024	31/12/2023
15.2. Valeurs à payer (clientèle)		BIF'000	BIF'000
Valeurs à payer		2 518 110	1 214 979
Chambre de compensation		0	426 505
Total		2 518 110	1 641 484

Les Dettes envers la clientèle ont connu une hausse de 28% soit 195 595 419 (OOOBIF) en valeurs absolues par rapport à fin décembre 2023. La hausse se situe au niveau du poste des comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle qui a augmenté 27% soit 194 718 793(OOOBIF) en valeurs absolues par rapport à fin décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
16. Autres passifs		BIF'000	BIF'000
Créditeurs divers	16.1	5 427 380	5 558 222
Comptes de régularisation	16.2	19 143 023	16 022 863
Total		24 570 403	21 581 085

	Note	31/12/2024	31/12/2023
16.1. Créditeurs divers		BIF'000	BIF'000
Sommes dues à l'état		2 294 435	1 669 980
Sommes dues aux organismes de prévoyance		65 506	61 448
Sommes diverses dues au personnel		-	360
Sommes diverses dues aux Actionnaires et associés		578	-
Fournisseurs de biens et services		541 792	2 016 106
Divers autres Créditeurs		2 525 069	1 810 329
Total		5 427 380	5 558 223

	Note	31/12/2024	31/12/2023
16.2 Comptes de régularisation		BIF'000	BIF'000
Charges à payer et produits constatés d'avance		12 456 182	13 398 582
		69 095	-
Autres comptes de régularisation		6 617 747	2 624 280
Total		19 143 023	16 022 863

	Note	31/12/2024	31/12/2023
17. Provisions		BIF'000	BIF'000
Provisions pour risque de crédit inscrites au passif		6 735 909	4 646 126
Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)		7 807 039	3 048 540
Total		14 542 948	7 694 666

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
18. Capitaux propres			
Capital		30 033 465	15 500 000
Réserves	18.1	89 625 811	86 527 319
Gains sur actifs disponibles à la vente		1 431 046	1 431 046
Ecart de réévaluation des immobilisations		29 380 489	29 602 482
Résultat de l'exercice		36 334 656	27 120 971
Total		186 805 467	160 181 819

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
18.1. Réserves			
Réserve légale		19 278 723	16 566 301
Diverses autres réserves		70 342 628	69 957 775
Report à nouveau		4 460	3 243
Total		89 625 811	86 527 319

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
19. Intérêts et produits assimilés			
Produits sur opérations avec les banques et assimilées	19.1	33 826 689	31 005 156
Produits sur opérations avec la clientèle	19.2	60 336 293	37 468 579
Produits opérations sur instruments financiers	19.3	8 690 845	3 636 477
Total		102 853 827	72 110 211

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
19.1. Produits sur opérations avec les banques et assimilées			
Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées		306 513	216 856
Intérêts sur valeurs reçues en pension prêts & autres comptes débiteurs		3 441 674	3 812 729
Commissions sur engagements de financement et de garantie		435 383	118 493
Intérêts sur titres de créances émis par les banques et assimilées		29 634 120	26 857 078
Total		33 826 689	31 005 156

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
19.2. Produits sur opérations avec la clientèle			
Intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle		13 486 855	8 477 877
Intérêts sur crédits de trésorerie		11 629 700	8 990 843
Intérêts sur crédits à l'équipement		18 709 391	9 119 287
Intérêts sur crédits à la consommation		9 882 649	6 474 903
Intérêts sur crédits immobiliers		1 087 727	794 698
Intérêts opérations de location-financement		3 583 063	459 939
Commissions sur engagements de financement et de garantie		1 956 908	3 151 393
Total		60 336 293	37 468 579

	Note	31/12/2024 BIF'000	31/12/2023 BIF'000
19.3. Produits sur opérations sur instruments financiers			
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente		50 014	54 673
Produits sur opérations de change		11 413	22 584
Gains sur réévaluation des avoirs et engagements en monnaies étrangères		0	1 365 851
Commissions sur opérations de change		8 629 418	2 193 369
Total		8 690 845	3 636 477

Les intérêts et produits assimilés ont connu une hausse de 30 743 616(000BIF) soit 43% en valeurs relatives par rapport au 31 Décembre 2023. Cette hausse est essentiellement due à la hausse des Produits sur opérations avec la clientèle ainsi que les Produits sur opérations sur instruments financiers qui ont augmenté respectivement de 22 867 714 (000BIF) et de 5 054 368 (000BIF).

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
20. Intérêts et charges assimilés			
Charges sur opérations avec les banques et assimilées	20.1	9 200 954	7 439 967
Charges sur opérations avec la clientèle	20.2	15 072 784	12 566 571
Charges sur opérations sur instruments financiers	20.3	1 393 059	951 538
Total		25 666 798	20 958 077

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
20.1. Charges sur opérations avec les banques et assimilées			
Intérêts sur valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs		6 433 194	7 439 967
Commissions sur engagements de financement et de garantie		2 767 760	
Total		9 200 954	7 439 967

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
20.2. Charges sur opérations avec la clientèle			
Intérêts sur comptes créditeurs de la clientèle		108 705	
Intérêts sur comptes d'épargne		4 776 285	4 395 260
Intérêts sur dépôts à terme		10 187 794	8 171 312
Total		15 072 784	12 566 571

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
20.3. Charges sur opérations sur instruments financiers			
Pertes sur réévaluation des avoirs et engagements en monnaies étrangères		711 617	
Commissions sur opérations de change		681 442	951 538
Total		1 393 059	951 538

Les intérêts et charges assimilés ont connu une hausse globale de 4 708 721(000BIF), soit 22% par rapport au 31 Décembre 2023. Cette hausse est essentiellement due à la hausse des charges sur opérations avec la clientèle ainsi que charges sur opérations avec les banques et assimilés qui ont augmenté respectivement de 2 506 213(000BIF) et de 1 760 987(000BIF)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
21. Commissions reçues			
Commissions sur fonctionnement de compte		2 804 612	2 541 765
Commissions sur moyens de paiement		13 788 311	8 381 920
Commissions de service sur crédits		5 045 773	1 834 880
Autres produits sur prestations de services		1 833 283	3 314 104
Total		23 471 979	15 892 669

Les commissions reçues ont connu une hausse de 7 579 310(000BIF) soit 48% comparativement au 31 Décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
22. Reprise provisions			
Reprises de dépréciations des créances		810 842	2 925 665
Récupérations sur créances amorties		2 274 594	2 849 024
Total		3 085 436	5 774 689

Les reprises sur provisions ont baissé de 2 689 253(000BIF) soit 47% en comparaison au 31 Décembre 2023. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des reprises sur provisions des créances en souffrance non encore amorties. Ces dernières sont passées de 2 925 665 (000BIF) en fin 2023 à 810 842 (000BIF) à fin 2024, soit une diminution de 72,3%

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
23. Charges générales d'exploitation			
Charges de personnel		22 382 321	18 415 359
Impôts et taxes		781 833	530 764
Charges liées aux locaux		2 786 806	3 024 265
Honoraires et prestations externes		2 942 430	2 448 297
Autres charges externes		7 136 620	6 155 115
Autres charges d'exploitation		1 000 295	182 914
Dotations aux amortissements des immobilisations		4 074 345	3 451 637
Total		41 104 650	34 208 351

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6 896 299(000BIF) 20% par rapport au 31 décembre 2023.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
24. Coût du risque			
Dotations pour dépréciations des créances		3 119 565	936 127
Pertes sur créances irrécupérables		710 221	1 534 518
Total		3 829 787	2 470 645

Cette rubrique a connu une hausse de 55% en valeurs relatives soit une augmentation de 1 359 142 (000BIF) par rapport au 31 Décembre 2023.

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la banque ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers.

	Note	31/12/2024	31/12/2023
		BIF'000	BIF'000
25. Produits des autres activités			
Produits sur immeubles de placement		100 171	100 617
Divers autres produits accessoires		905 684	116 619
Total		1 005 855	217 236

Le poste « produits des autres activités » ont augmenté de 363% soit 788 619 (000BIF) en comparaison au 31 décembre 2023.

26. Continuité d'exploitation de la Banque

Les États financiers ont été établis sur la base des principes comptables applicables à une entreprise en continuité d'exploitation. Cette base suppose que les fonds seront disponibles pour financer des opérations futures et que la réalisation des biens et le règlement des dettes, des obligations et des engagements aura lieu dans le cours normal des affaires.

La capacité de l'entreprise de continuer son exploitation dépend de plusieurs facteurs. Le plus important est que les Actionnaires continuent à se procurer des fonds pour les opérations en cours pour la société et pour aussi longtemps que nécessaire à la restauration de la solvabilité de l'entreprise.



BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA S.M.

www.bcb.bi

Réseau de la BCB au 31 décembre 2024 / BCB network as of 31 december 2024



Siège / Head Office

Mairie de Bujumbura – 5, Boulevard Patrice Emery Lumumba – B.P. 300 – Bujumbura – BURUNDI
Tél.: (257) 22 20 11 11 – Swift : BCRBBIBI – @ : <info@bcb.bi> – www.bcb.bi

Centre d’Affaires / Business Centre

Siège Social – 1^{er} étage – Mairie de Bujumbura – 5, Boulevard Patrice Emery Lumumba
B.P. 300 – Bujumbura – BURUNDI – Tél.: (257) 22 20 11 11 – @ : info@bcb.bi

Agences et Guichets de Bujumbura / Bujumbura Branches and Counters

AGENCE CENTRALE

Mairie de Bujumbura
5, Boulevard Patrice Lumumba
B.P. 300 – Bujumbura
Tél.: (257) 22 20 11 64

UMUGENZI

Avenue de Luxembourg
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 45

BUYENZI

Avenue de la Santé
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 55

CENTENAIRE

Boulevard de l’Uprona
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 51

KIGOBE

Boulevard Mwezi Gisabo
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 77

1^{er} JUILLET

Avenue OUA
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 12 60

KINANIRA

RN 3 – Bujumbura
Tél.: (257) 22 20 11 57

ORÉE DU GOLF

Boulevard Melchior NDADAYE
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 12

PLACE DE L’INDÉPENDANCE

Place de l’Indépendance
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 11 44

KAMENGE

Boulevard Mwambutsa
Bujumbura – Tél.: (257) 22 20 12 10

KIRUMARA

RN 3 – Bujumbura
Tél.: (257) 22 20 11 25

AMAHORO

Chaussée Kinama – Bujumbura
Tél.: (257) 22 20 12 02

GUICHET DE LA

CHAUSSEE P.L. RWAGASORE ¹
Chaussée P.L. Rwagasore – Bujumbura
Tél.: (257) 22 20 11 04

GUICHET PNUD ²

Avenue des Patriotes
Tél.: (257) 22 20 11 81

GUICHET DU PORT

DE BUJUMBURA ³
Boulevard du Port – Bujumbura
Tél.: (257) 22 24 11 49

GUICHET SEP ⁴

Boulevard Melchior NDADAYE
Bujumbura Tél.: (257) 22 20 11 69

GUICHET DE LA PAFE ⁵

Boulevard Mwambutsa
Bujumbura Tél.: (257) 22 20 11 59

GUICHET KAMENGE ⁶

Kamenge Business Center
Bujumbura Tél.: (257) 22 20 11 37

¹ Rattachés à l’Agence Centrale

² Rattachés à l’Agence Centenaire

³ Rattachés à l’Agence de l’Orée du Golf

⁴ Rattachés à l’Agence du 1^{er} juillet

⁵ Rattachés à l’Agence Kigobe

⁶ Rattachés à l’Agence Kamenge

Agences des Provinces / Branches in Provinces

GITEGA

Province de Gitega
Avenue du Triomphe B.P. 158 Gitega
Tél.: (257) 22 20 12 47

KARUSI

Province de Karusi – Karusi
Tél.: (257) 22 20 12 35

KAYANZA

Province de Kayanza – RN1
B.P. 4 Kayanza – Tél.: (257) 22 20 12 13

KIRUNDO

Province de Kirundo – Place du Marché
B.P. 39 Kirundo – Tél.: (257) 22 20 12 27

MAKAMBA

Province de Makamba – Makamba
Tél.: (257) 22 20 12 36

MUYINGA

Province de Muyinga – RN6
B.P. 44 Muyinga – Tél.: (257) 22 20 12 21

NGOZI

Province de Ngozi – RN 6
B.P. 43 Ngozi – Tél.: (257) 22 20 12 33

NYANZA-LAC

Province de Makamba – RN 3
Nyanza-Lac – Tél.: (257) 22 20 12 03

RUGOMBO

Province de Cibitoke – RN 5
Rugombo Tél.: (257) 22 20 11 60

RUMONGE

Province de – RN 3
B.P. 19 Rumonge – Tél.: (257) 22 20 12 05

RUTANA

Province de Rutana – Rutana
Tél.: (257) 22 20 11 86

RUYIGI

Province de Ruyigi – Ruyigi
Tél.: (257) 22 20 12 09

GIHOFI

Province de Rutana – RN 8
Gihofi – Tél.: (257) 22 50 70 15

GUICHET GITEGA ⁷

Province de Gitega
Tout près du Marché Gitega
Tél.: (257) 22 20 12 47

⁷ Rattachés à l’Agence Gitega

